



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

20^e séance plénière

Mardi 29 septembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 16 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

b) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Note du Secrétaire général (A/53/389)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Par sa décision 45/319 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a élu Mme - Sadako Ogata Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1991.

Par sa décision 48/307 du 4 novembre 1993, l'Assemblée, sur la proposition du Secrétaire général, a reconduit Mme Ogata dans ses fonctions de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de cinq ans, allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1998.

Par sa résolution 52/104 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1999.

Compte tenu de la remarquable contribution de Mme Ogata à l'Organisation des Nations Unies et du voeu qu'elle a exprimé de ne pas aller jusqu'au terme d'un nouveau mandat pour des raisons de convenances personnelles, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale proroge le mandat de Mme Sadako Ogata en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans, allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la proposition contenue dans le document A/53/389?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée, je félicite Mme Sadako Ogata du Japon pour la prorogation de son mandat de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans, allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000.

M. Takasu (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation japonaise, je salue la décision qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale de proroger le mandat de Mme Sadako Ogata en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans allant jusqu'à la fin de décembre 2000.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Gouvernement japonais, au Haut Commissaire,

Mme Ogata, qui a su si bien guider le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans son oeuvre remarquable d'assistance et de protection des réfugiés dans le monde et de recherche d'une solution durable au problème des réfugiés.

Mme Ogata assume les fonctions de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés depuis 1991. Cette période exceptionnelle de l'histoire du HCR a été marquée par une prolifération sans précédent de conflits régionaux et internes qui ont entraîné un exode massif de réfugiés et de personnes déplacées dans les zones de conflit. Face à cette situation, la communauté internationale a dû adopter des méthodes plus énergiques et novatrices pour relever les nouveaux défis. Le succès des opérations humanitaires, en particulier celles menées par le HCR, en vue de sauver des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, revêt une importance décisive en tant que préalable indispensable à la paix et la stabilité. Le HCR, admirablement dirigé par le Haut Commissaire, a relevé cet énorme défi avec beaucoup de dévouement et un succès considérable.

Dans cette nouvelle situation, on attend du HCR qu'il joue un rôle crucial dans les opérations humanitaires. Les défis qui l'attendent sont nombreux et l'obligeront à redoubler d'efforts. Un des nouveaux défis est celui d'assurer la sécurité du personnel humanitaire. Une autre tâche également importante est de mettre au point une démarche globale pour rendre plus viables les programmes de rapatriement des réfugiés.

Un autre problème fondamental que doit résoudre le système des Nations Unies est d'assurer la continuité entre la phase des opérations d'aide humanitaire aux réfugiés — qui relève directement du mandat du HCR — et la phase de reconstruction après le conflit, qui doit comprendre la réintégration des réfugiés dans la société. Pour cela, il est essentiel que le HCR coopère avec d'autres organes de l'ONU, ainsi qu'avec des organismes de développement tels que les institutions de Bretton Woods.

À ce stade critique de l'évolution du HCR, l'énergie, la sagesse et l'expérience de Mme Sadako Ogata sont indispensables. Le Japon est très heureux qu'elle ait accepté de demeurer à son poste pendant deux ans pour guider le HCR en ce moment critique.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole en cette session de l'Assemblée générale, permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de répéter les félicitations qui vous ont été adressées par le Ministre autrichien des

affaires extérieures, M. Schüssel, pour votre accession aux fonctions importantes de Président.

Au nom de l'Union européenne, j'ai le plaisir de féliciter Mme Sadako Ogata pour la prorogation si méritée de son mandat au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. L'Union européenne se félicite vivement qu'elle ait accepté d'exercer ces fonctions importantes pendant deux ans encore.

Depuis 1991, Mme Ogata s'est acquittée de ses fonctions de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés avec diligence et dévouement. Cela lui a valu des louanges méritées pour ses efforts inlassables visant à soulager les souffrances de millions de réfugiés, de personnes déplacées dans leur propre pays et de victimes de la guerre et à leur permettre de survivre dans des situations d'urgence, de se réfugier en lieu sûr et de regagner enfin leur foyer.

L'Union européenne continuera d'apporter son plein appui à Mme Ogata pour l'accomplissement de ses nobles tâches. Nous la remercions de bien vouloir continuer à servir la communauté internationale et les réfugiés partout dans le monde.

Mme King (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous félicitons chaleureusement Mme Ogata pour sa réélection au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Comme Mme Ogata le souligne toujours avec éloquence, l'érosion du respect des principes humanitaires et les violations de la protection accordée aux réfugiés nous affligent tous. La protection est au coeur de la responsabilité de la communauté internationale à l'égard des réfugiés. Elle forme l'essentiel des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cependant, le HCR ne peut être le seul à offrir une protection. Les gouvernements doivent assumer la responsabilité de protéger les réfugiés sur leur territoire, d'assurer leur sécurité et de garantir qu'ils ne soient pas refoulés vers des pays ou des territoires où leur vie ou leur liberté seraient menacées.

Les États-Unis condamnent les enlèvements et les meurtres commis contre le personnel humanitaire. Notre sympathie va aux familles et aux amis des nombreux — trop nombreux — membres du personnel humanitaire qui ont été victimes d'actes de violence ces dernières années. Ces actes brutaux sont inacceptables et témoignent à nouveau du mépris envers les principes humanitaires fondamentaux qui se manifeste dans de nombreuses parties du monde. Nous nous réjouissons toutefois que le Conseil

de sécurité organise ce matin un débat ouvert pour tenter de trouver des solutions au problème ardu de la sécurité du personnel humanitaire et des réfugiés.

Une autre tâche essentielle est d'assurer et de protéger le caractère civil des camps de réfugiés. Les camps doivent être installés loin des frontières, et les militaires doivent être désarmés et isolés des réfugiés civils. Les États-Unis s'emploient vigoureusement à établir un mécanisme international pour aider les gouvernements des pays d'accueil à préserver la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés.

Les États-Unis demeurent préoccupés par la vulnérabilité des femmes et des enfants réfugiés. Il importe que les femmes et les enfants conservent une place centrale dans les politiques et programmes d'aide et de protection. Certes, des progrès ont été accomplis, mais nous voudrions que les besoins particuliers de protection et d'assistance des femmes et des enfants réfugiés soient au coeur de toutes les politiques et de tous les programmes de l'Organisation et que tous les représentants, agents de protection et administrateurs de programme s'emploient à les satisfaire sur le terrain.

Enfin, malgré toutes les difficultés et tous les déboires, je tiens à transmettre au Haut Commissaire et à son personnel la reconnaissance de mon gouvernement pour l'indéfectible attachement aux principes fondamentaux de la protection des réfugiés — principes que nous devons tous nous efforcer d'appliquer et de préserver.

M. Dausa Céspedes (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont mon pays a l'honneur d'assurer la coordination durant le mois de septembre, est reconnaissant à Mme Sadako Ogata de sa contribution importante aux activités menées par l'ONU en faveur des réfugiés depuis huit ans. Notre région, sachant à quel point la protection des réfugiés et le règlement durable de leur situation sont des tâches complexes, attache un haut prix au travail accompli dans le monde entier par le Haut Commissaire.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes exhortent la communauté internationale à poursuivre sa collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en s'attachant à toujours respecter les principes directeurs définis dans son statut et dans les résolutions adoptées ultérieurement par l'Assemblée générale.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes saisit l'occasion qui lui est donnée de réaffirmer devant cette importante Assemblée son appui à Mme Ogata dans la

poursuite de son mandat de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et lui souhaiter tout le succès possible.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des membres du Groupe des États d'Asie, je félicite Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de deux ans. Tous reconnaissent que, grâce à son dévouement et à sa compétence, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a énormément contribué à la protection des intérêts des réfugiés et des autres personnes déplacées dans le monde, et que, comme l'a souligné le Secrétaire général, M. Kofi Annan, il a réussi à réduire les souffrances de millions de réfugiés et d'autres personnes déplacées et leur a permis d'exercer leur droit fondamental de vivre dans la sécurité, la paix et la confiance dans leurs propres foyers.

En raison de sa riche expérience — dont sept ans à la tête du HCR — de son dévouement et de la qualité du travail déjà accompli, nous sommes certains que Mme Ogata continuera à améliorer le sort de ceux qui ont besoin de tout, comme elle l'a fait dans le passé. Nous lui souhaitons de connaître le succès dans sa tâche et l'assurons de notre pleine coopération.

Pour terminer, je lui transmets de nouveau nos sincères félicitations et nos meilleurs voeux.

Mme Wensley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des délégations de la Nouvelle-Zélande et du Canada et de ma propre délégation, celle de l'Australie, je me félicite vivement de la réélection de Mme Sadako Ogata au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Grâce à la perspicacité et à la direction éclairée de Mme Ogata, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a pu protéger des millions de personnes dans le monde, leur fournir une assistance vitale et favoriser le retour dans leur foyer de ceux qui avaient dû le fuir et chercher refuge ailleurs.

Nos délégations souhaitent féliciter Mme Ogata de son travail et nous l'assurons de notre appui constant à ses efforts.

M. Kayinamura (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur d'offrir nos chaleureuses félicitations, au nom du Groupe des États d'Afrique, à Mme Sadako Ogata pour la prorogation de son mandat de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Comme l'Assemblée le sait, l'Afrique compte un nombre énorme de

réfugiés et de personnes déplacées. Dans l'exercice de son mandat, Mme Ogata a puissamment contribué depuis deux ans à atténuer les souffrances des réfugiés et à chercher des solutions qui permettent de mettre définitivement fin à leur calvaire. La communauté internationale a toujours rendu hommage au rôle important du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans l'action humanitaire. J'ajoute la voix de l'Afrique à ces expressions de gratitude.

Sous son autorité avisée, le HCR a fourni protection et aide humanitaire aux personnes forcées de se déplacer ou de fuir leur pays. Nous espérons que le renouvellement du mandat de Mme Ogata, signifie qu'aux Nations Unies, nous nous engageons à appuyer fermement l'activité du Haut Commissariat et à unir nos forces pour trouver une solution rapide au problème des réfugiés. Nous tenons à la féliciter de tout ce qu'elle a fait pour encourager les initiatives qui ont récemment abouti à une issue humanitaire favorable dans la région des Grands Lacs, permettant à de nombreux réfugiés rwandais de rentrer dans leur foyer et soulageant ainsi la communauté internationale de ce fardeau.

M. Botnaru (République de Moldova) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je félicite Mme Sadako Ogata pour sa réélection au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Notre groupe régional lui rend hommage pour le travail acharné qu'elle a consacré à la défense et la promotion des droits fondamentaux des réfugiés ainsi que pour le courage et l'abnégation avec lesquels elle s'est acquittée de son important mandat humanitaire. Je saisis cette occasion pour rendre aussi hommage au personnel du HCR qui travaille avec abnégation, souvent dans des conditions très difficiles et hostiles, pour aider des milliers de victimes innocentes privées de foyer et de pays, et qui mérite toute notre reconnaissance et tout notre appui.

L'action du HCR montre que les principes humanitaires ne peuvent se traduire en actions qu'avec la coopération des États concernés. Notre groupe se félicite des efforts continus du HCR pour trouver, avec d'autres organisations internationales, des solutions au problème des réfugiés.

Pour terminer, je tiens à exprimer une nouvelle fois notre reconnaissance à Mme Ogata pour les résultats qu'elle a obtenus au cours des dernières années, et pour l'abnégation et les remarquables qualités de chef dont elle a fait preuve à la tête de l'une des institutions les plus efficaces de l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 16 a) de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à S. E. Mme Shailaja Acharya, Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources hydriques du Népal.

Mme Acharya (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler le regretté B. P. Koirala, le dirigeant légendaire qui est devenu le symbole de la démocratie au Népal en raison de ses longues années d'emprisonnement, de sacrifices et de lutte. En tant que premier Premier Ministre élu du Népal, il a déclaré à cette tribune il y a 38 ans que la politique étrangère du Népal s'inspirerait des buts et principes de l'ONU. Il affirmait que le Népal considérerait l'Organisation des Nations Unies comme un instrument de promotion de la paix et de la justice entre nations. Ces sentiments ont toujours guidé les relations étrangères du Népal.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est là un hommage à votre grand pays qui a contribué à l'action des Nations Unies et un hommage à vos qualités personnelles. Soyez sûr de la coopération de ma délégation pour votre tâche. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Oudovenko, pour la sagesse et le tact avec lesquels il a dirigé la session précédente.

Je voudrais également exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple népalais, notre profonde sympathie et nos condoléances aux Gouvernements et aux peuples de deux pays amis et voisins, le Bangladesh et la Chine, qui ont récemment été frappés par des inondations meurtrières et dévastatrices. Nous exprimons également notre sympathie aux victimes de l'ouragan Georges.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.

Nous sommes heureux de célébrer cette année le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le noble idéal des droits de l'homme

guide notre action au niveau international; c'est ce même idéal que nous nous attachons à réaliser, de façon tout aussi résolue, sur le plan national. Notre volonté de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'amélioration des niveaux de vie est inébranlable, en dépit de notre faible niveau de développement économique et des nombreuses contraintes que nous subissons, notamment du fait des réfugiés. Nous sommes fermement convaincus que la démocratie et le développement doivent se renforcer mutuellement. La société ne peut connaître la paix et le progrès durables que lorsque l'état de droit règne et que la population participe à la gouvernance et au développement.

Nous sommes une petite nation avec un grand patrimoine. Notre tradition est une tradition de paix, de compassion et de fraternité. Nous avons toujours cherché à promouvoir l'entente et la bonne volonté entre les nations, en particulier avec nos voisins. Tout en conservant nos valeurs culturelles anciennes, notre peuple a lutté des années durant et fait de grands sacrifices pour se doter d'institutions démocratiques et défendre le principe des droits de l'homme et de la dignité humaine. Dans cette entreprise, nous sommes conscients des défis que nous devons relever. Mais nous sommes déterminés à oeuvrer pour répondre aux aspirations de notre peuple et, avec nos moyens limités, à contribuer à la réalisation des nobles idéaux de cette grande Organisation, qui nous offre un cadre pour débattre des sujets qui préoccupent l'humanité.

C'est pour moi un privilège et une chance que de pouvoir lancer un appel aux nations développées pour leur demander d'appuyer l'effort que nous faisons pour préserver la dignité et l'honneur de notre peuple et la souveraineté de notre nation, et d'y coopérer. Nous sommes résolus à surmonter tous les obstacles pour défendre ces idéaux.

La planification centralisée n'a pas produit les résultats escomptés, même après de longues années. Nous pensons que si les gens ne sont pas mobilisés, du niveau local jusqu'au niveau le plus élevé, il y a peu de chances que les choses changent sur le terrain. Pour que cette mobilisation soit possible, des changements institutionnels et juridiques sont nécessaires. Les systèmes administratifs, financiers et politiques doivent tous être décentralisés. Le pouvoir réel doit être transféré au peuple. Nous avons pris quelques mesures dans cette direction. Toutefois, je reconnais que cela ne suffit pas.

Nous sommes attachés à l'émancipation des femmes. Mais il n'est pas possible de modifier la hiérarchie entre les sexes sans changer les hiérarchies sociales et économiques, car les sexes n'interagissent pas en vase clos. Il est indénia-

ble que les relations entre hommes et femmes sont influencées par les systèmes sociaux, économiques et politiques dont elles dépendent. Toutefois, en prélude à la démarginalisation politique des femmes népalaises, 20 % des sièges des organes locaux leur ont déjà été réservés. En conséquence, 36 000 femmes sont aujourd'hui intégrées dans la base de la hiérarchie politique. À mon avis, c'est là un immense progrès.

La liste de nos problèmes est infinie. Nous vivons aujourd'hui dans un monde inégal où les disparités de richesses et de revenus s'accroissent rapidement, où l'écart entre riches et pauvres se creuse, divisant de plus en plus les sociétés humaines entre une société d'abondance et de luxe, qui a le monopole du pouvoir, et une société qui ne connaît que la pauvreté et l'impuissance. Le faible niveau de développement économique dû au manque de capitaux et de technologies, notamment, fait échec au progrès et à la prospérité dans les pays en développement. De même, la chute des prix des produits de base, l'accès restreint aux marchés internationaux, l'exiguïté des flux de ressources et l'environnement économique international défavorable ont exacerbé les difficultés des pays en développement. La vague mondiale de libéralisation du commerce et des services, qui a suivi les accords de l'Organisation mondiale du commerce, a créé un climat plus compétitif sur la scène économique internationale. Toutefois, les pays en développement ont besoin d'améliorer leur capacité commerciale pour pouvoir affronter la concurrence à armes égales.

La crise financière et économique que connaissent actuellement de nombreux pays touche jusqu'aux pays du monde les plus avancés sur le plan économique. Que dire alors des pays vulnérables et économiquement faibles? Une réforme du système financier mondial est par conséquent nécessaire.

Le monde en développement contient 85 % de l'humanité, dont plus d'un tiers dans les pays les moins avancés. Un tiers des pays de cette catégorie particulièrement vulnérable sont des pays sans littoral, et c'est cette déficience structurelle qui est la plus grande entrave au libre jeu de la concurrence et au développement. Tous ces pays ont tout à gagner à la paix et au développement. En construisant un nouveau système politique mondial, on devrait veiller à ce que chaque catégorie de nations puisse faire entendre sa voix et reçoive un traitement juste et équitable.

Le développement durable n'est pas seulement un phénomène économique ou écologique; il comprend également la gouvernance participative, l'amélioration de la condition féminine et la promotion de l'égalité et de la justice. En

raison des responsabilités multiples qu'ont les femmes, leur participation au processus de développement revêt une grande importance dans un pays en développement comme le Népal. Dans ce contexte, le système des Nations Unies joue un rôle méritoire dans la promotion de la participation des femmes au développement national et dans la sensibilisation aux problèmes des femmes.

Dans notre marche vers une société juste et démocratique, nous rencontrons de nombreux défis, comme la pauvreté omniprésente, l'analphabétisme de masse, la dégradation de l'environnement, l'explosion démographique et, surtout, l'inégalité des sexes. La coopération régionale et sous-régionale entre les nations peut, à notre avis, permettre de s'attaquer plus efficacement à beaucoup des problèmes qui entravent le développement économique. Il existe dans notre région d'immenses possibilités de coopération sous-régionale entre les pays du bassin du Gange-Brahmapoutra-Meghna, notamment pour la mise en valeur des ressources en eau, la lutte contre les inondations, l'approvisionnement énergétique, la gestion des forêts et la protection de l'environnement. Par exemple, des aménagements hydrauliques permettraient d'irriguer les plaines fertiles cultivables de l'Inde, d'améliorer la navigabilité des cours d'eau si essentiels pour le secteur des transports au Bangladesh, et de produire de l'hydroélectricité au Népal pour répondre aux besoins énergétiques de la région dans son ensemble. Une telle stratégie de développement pourrait bien être la clef de la prospérité future de la région.

Près d'un quart de la population mondiale vit encore dans un dénuement extrême. Cela tient essentiellement à ce que notre modèle de développement, qui donne à l'État un rôle prédominant, a engendré l'inefficacité et la corruption et à ce que notre refus de brider les forces du marché a encore accentué les inégalités dans le monde. Il est nécessaire, à notre avis, de suivre une troisième voie dans laquelle l'être humain, et non l'État ou les forces du marché, sera au centre des préoccupations; l'être humain avec sa foi, ses valeurs, ses émotions; l'être humain avec ses rêves et ses aspirations de citoyen, de membre d'une famille et d'acteur économique. Cette démarche tient compte de toutes les dimensions de l'être humain et de la société. Modifier les relations et les structures économiques seules n'est pas suffisant. Il faut que l'individu lui aussi change. C'est cela, à notre avis, que nous devons rechercher au XXIe siècle.

J'adresse les salutations et les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple népalais au Secrétaire général, M. Kofi Annan. En un temps relativement court, il a déjà fait connaître son dévouement à la cause de la modernisation de notre Organisation, ainsi que son grand talent

diplomatique et son sens politique aigu en calmant le jeu dans des situations qui menaçaient la paix et la sécurité internationales. Il peut compter sur l'appui du Népal pour le processus de réforme qu'il a entamé en proposant une série de mesures ambitieuses.

La réforme, par nature, est un processus continu. L'Organisation des Nations Unies et ses principaux organes, comme le Conseil de sécurité, doivent s'adapter à la dynamique du changement. Et pourtant, nous n'avons pas encore su, nous, les États Membres, parvenir à un accord général sur l'amélioration de la composition et du fonctionnement du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif des membres de l'Organisation dont le nombre a beaucoup augmenté. Le sommet du Mouvement des pays non alignés, qui vient de se terminer en Afrique du Sud, a réaffirmé la position commune des pays non alignés à cet égard.

Aucun projet de réforme, cependant, ne devrait porter atteinte au pouvoir et à l'autorité de l'Assemblée générale, qui est la meilleure approximation que nous ayons d'un parlement mondial. Tous les dirigeants du Népal qui ont parlé devant cette Assemblée ont souligné le rôle et l'autorité de cet organe éminemment démocratique et représentatif où chacun d'entre nous dispose d'une voix égale à celle d'une grande puissance sur toute question relevant du champ d'application de la Charte de l'Organisation.

Une base financière saine et solide est la clef d'une bonne gestion de l'Organisation. Nous pensons que tous les États Membres doivent honorer leurs obligations en versant à temps la totalité de leurs contributions.

Dans leur rôle premier de préservation de la paix et de la sécurité internationales, le maintien de la paix est et restera un des outils indispensables des Nations Unies. En tant que fournisseur de contingents, nous sommes heureux de célébrer 50 ans de maintien de la paix des Nations Unies. Pendant cette période, le Népal a fourni plus de 32 000 soldats et contrôleurs de la police civile et militaire à diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies aux quatre coins de la planète. Nombre d'entre eux y ont perdu la vie ou ont été blessés pour la cause de la paix. Le Népal a signé un dispositif de réserve avec l'Organisation des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à fournir jusqu'à 2 000 hommes, dont des unités médicales et de génie, des observateurs militaires et du personnel administratif pour le siège, ainsi que 200 contrôleurs de police, mobilisables à tout moment par l'ONU, même à bref délai.

Les récents essais nucléaires en Asie du Sud, qui indiquent une évolution bien préoccupante, ont toutefois

renforcé notre détermination d'accélérer le processus de désarmement nucléaire selon un calendrier précis. Nous nous félicitons de la déclaration faite par les Premiers Ministres de l'Inde et du Pakistan devant cette Assemblée, la semaine dernière, selon laquelle ils sont disposés à faciliter la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais.

Ma délégation est heureuse que le Secrétaire général ait reconnu l'utilité du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, connu sous le nom de Centre de Katmandou, pour les réunions sur les mesures de confiance et de sécurité régionales. En sa qualité d'hôte du Centre, le Népal prie les États Membres de la région Asie-Pacifique d'utiliser davantage les services qu'il offre.

Les drogues et le terrorisme causent des problèmes qui défient les barrières territoriales. Comme le Premier Ministre du Népal, M. Girija Prasad Koirala, l'a dit au sommet de Durban au début de ce mois, ces fléaux rendent encore plus complexes les relations régionales et mondiales. Les attentats terroristes perpétrés au Kenya et en Tanzanie méritent une condamnation universelle. Ces attentats et les frappes de missiles qui les ont suivis nous ont traumatisés et ont renforcé notre conviction qu'une action internationale concertée est essentielle.

Pour terminer, je mentionnerai brièvement l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), qui est composée de sept pays d'une région qui représente le cinquième de l'humanité. Nous sommes unis dans un effort commun pour améliorer la qualité de vie de nos peuples. Le sommet de Colombo a décidé d'élaborer une charte sociale de l'ASACR afin de donner une nouvelle dimension à la coopération régionale. Les sept pays de l'ASACR ont en outre achevé la rédaction du texte de la convention régionale sur la lutte contre le crime du trafic des femmes et des enfants aux fins de la prostitution. La convention sera signée à Katmandou au prochain sommet de l'ASACR. Cela sera un autre jalon important dans l'histoire de la coopération régionale en Asie du Sud.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation du Samoa, S. E. M. Tuiloma Neroni Slade.

M. Slade (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter très chaleureusement M. Operti à l'occasion de son élection, qui a été largement acclamée, et de lui donner, au nom de mon gouvernement, l'assurance de toute notre confiance et de notre appui.

Nous tenons également à rendre hommage à M. Henadiy Oudovenko de l'Ukraine pour son dévouement et sa direction déterminée pendant la cinquante-deuxième session.

À ce stade de ma déclaration, je suis honoré de parler en qualité de Président de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et d'être le porte-parole des 32 États de l'AOSIS qui sont Membres des Nations Unies.

Je saisis cette occasion, tout d'abord, pour exprimer toutes nos condoléances et notre profonde sympathie aux populations et communautés des Caraïbes et des pays riverains des Caraïbes, ainsi que des régions méridionales des États-Unis qui ont perdu des proches et des biens ou qui se sont retrouvées sans abri à cause de l'ouragan Georges. Nous nous associons à l'appel lancé pour que l'aide la plus généreuse leur soit donnée. Un grand nombre des pays qui ont beaucoup souffert et subi de graves destructions — notamment Antigua-et-Barbuda, Cuba, Saint-Kitts-et-Nevis et les îles Vierges — sont membres de l'AOSIS, et c'est à eux que nous pensons tout particulièrement en ce moment.

Pour les petits États insulaires que nous sommes, la violence et la fréquence de ces événements d'origine climatique sont particulièrement inquiétantes. D'après les experts, des ouragans violents comme l'ouragan Georges pourraient être liés à La Niña, le phénomène de refroidissement qui fait pendant à El Niño; il est à craindre que La Niña ne crée des conditions favorables à des ouragans des Caraïbes encore plus fréquents et plus dangereux, comme l'ouragan Georges. C'est à ces mêmes phénomènes que se référait le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans son allocution devant cette Assemblée la semaine dernière, quand il a parlé des effets dévastateurs d'El Niño, ce sont eux que le Vice-Premier Ministre des Fidji a évoqués aujourd'hui. Ces événements et ces désastres font apparaître de façon particulièrement évidente le risque extrême que courent nos communautés insulaires et leur vulnérabilité.

L'AOSIS des petits États insulaires salue la décision prise par l'Assemblée l'an dernier de demander que des mesures soient prises afin de mieux comprendre le phénomène El Niño et ses répercussions, et nous appuyons pleinement la stratégie en préparation au niveau de tout le système des Nations Unies. Nous nous félicitons notamment des propositions faites par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de réduire les répercussions des urgences écologiques par des préparatifs et des mesures d'alerte précoce, en particulier dans le cas de l'oscillation australe El Niño. Nous soulignons qu'il importe d'appuyer concrètement ces initiatives, et nous nous félicitons, à cet

égard, notamment du don généreux de la Fondation Ted Turner.

À la Barbade en 1994, à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la communauté internationale a reconnu que ces pays ont des caractéristiques et des besoins particuliers et a adopté un Programme d'action pour faire face à ces besoins. L'Agenda pour le développement, adopté l'an dernier par les Nations Unies, réaffirme cette spécificité et souligne la nécessité d'un appui international aux efforts de développement des communautés insulaires.

Les mois à venir seront critiques pour nos pays car nous nous préparons au premier examen quinquennal du Programme d'action de la Barbade qui sera fait l'année prochaine dans le cadre d'une session extraordinaire de deux jours de l'Assemblée générale. Cet examen s'inscrira dans le contexte de l'évaluation d'Action 21 et du bilan établi par les dirigeants politiques du monde selon lequel, du point de vue du développement durable, la tendance générale s'est détériorée depuis 1992.

Les conclusions auxquelles est arrivée la Commission du développement durable à sa sixième session, au début de l'année, sur différents chapitres du Programme d'action de la Barbade, soulignent que les petits États insulaires en développement restent très vulnérables, notamment aux changements climatiques, et qu'il est essentiel de renforcer les capacités dans des domaines tels que la gestion des déchets, les ressources biologiques des eaux douces, la science et la technologie. Priorité doit être donnée au développement des ressources humaines et au transfert des technologies écologiquement rationnelles. Nos institutions nationales et nos capacités administratives ont souffert du manque de fonds et de compétences techniques, et le recours à des institutions régionales et à des mécanismes de coordination doit être renforcé ou complété par des appuis supplémentaires.

Nous sommes heureux à l'idée que la communauté internationale va se lancer en février prochain dans un dialogue circonstancié sur ces questions à la conférence des donateurs, ainsi que l'an prochain durant les autres processus préparatoires. Qu'elle ne doute pas de notre propre détermination : la responsabilité première du succès du Programme d'action de la Barbade incombe en effet avant tout aux petits États insulaires en développement eux-mêmes. Nous n'oublions pas que notre objectif ultime est de pouvoir compter sur nos propres forces, mais nous devons recevoir l'appui indispensable de la communauté internationale.

Les pays de l'AOSIS des petits États insulaires attachent une grande importance à l'indice de vulnérabilité et ils suivront de près les travaux théoriques et pratiques encore nécessaires pour le mettre au point. La spécificité des petits États insulaires en développement, déjà reconnue dans le Programme d'action de la Barbade, a été confirmée par le Groupe spécial d'experts chargés d'établir des indices de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement, qui a fait rapport à la Commission économique et sociale au début de l'année. L'AOSIS note particulièrement la conclusion des experts, selon laquelle, les petits États insulaires constituent un groupe de pays en développement plus vulnérables que les autres.

Compte tenu de la tâche qui attend la Commission du développement durable en 1999, nous nous félicitons de l'élection du Ministre de l'environnement de la Nouvelle-Zélande, M. Simon Upton, à la présidence de la septième session de la Commission, et nous attendons beaucoup des consultations qui auront lieu pendant l'année sous sa direction.

L'ordre du jour de la septième session de la Commission est chargé et extrêmement important. Il comprend : les océans, qui sont notre patrimoine; le tourisme durable, qui est si important pour notre avenir; et les modèles de consommation et de production, qui doivent absolument changer si nous voulons donner à nos enfants la possibilité de choisir leur avenir. Nous espérons que tous les États tireront parti du dialogue constructif que nous avons eu dans le passé et qui, nous l'espérons, se poursuivra au cours de la septième session de la Commission et des préparatifs pour la révision du Programme d'action de la Barbade. La session extraordinaire de l'année prochaine nous offrira une excellente occasion de convenir des prochaines étapes de la mise en oeuvre du Programme d'action et de recenser avec précision les difficultés qui restent à surmonter.

Ce n'est pas par hasard que le premier chapitre du Programme d'action de la Barbade traite du changement climatique et qu'il s'ouvre sur le constat clair que les petits États insulaires en développement sont particulièrement menacés par le changement climatique, par la variabilité du climat et par la montée du niveau de la mer. En fait, selon le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique (IPCC), les petits États insulaires sont les moins aptes à s'adapter aux effets du changement climatique.

Nous nous trouvons en première ligne face à ce problème, dont nous ne sommes pas responsables, et qui exige une action internationale urgente et concertée. Plus le temps

pas, et plus les petits États insulaires en souffrent. Des mesures pratiques doivent être prises pour les aider, notamment à définir les possibilités d'adaptation. Les effets du changement climatique menacent les habitats et les réserves d'eau douce, qui sont la source de vie de nos îles et de nos communautés, et l'AOSIS se doit de réitérer sa profonde préoccupation à ce sujet.

En cette année qui promet d'être la plus chaude enregistrée dans les annales, il est essentiel de rappeler à nouveau à la communauté internationale que ni ce qui a été fait jusqu'ici pour appliquer la Convention-cadre sur les changements climatiques, ni l'objectif de réduire les émissions de 5,2 % en moyenne, fixé l'an dernier à Kyoto, ne suffiront pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux inoffensifs. Nous savons, d'après les rapports de l'IPCC, que nous devons faire beaucoup plus, et tout de suite, de façon à réduire les émissions de 60 %, voire davantage.

Des observations scientifiques récentes indiquent, et l'expérience confirme que dans presque toutes les régions du monde, que le changement climatique est réellement en cours, avec ses effets dévastateurs, allant des feux de forêts en Asie du Sud-Est aux inondations sans précédent en Chine et au Bangladesh, en passant par les chaleurs estivales torrides en Amérique. Ces phénomènes, confirmés par la science, doivent nous inciter à poursuivre l'élaboration de la Convention et du Protocole de Kyoto.

Il est admis que les pays développés ont joué un rôle majeur dans l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et sont toujours les principaux responsables de ce phénomène. Ils devraient donc être les premiers à assumer la responsabilité de remédier à la situation. Ils ont les compétences et les capacités voulues pour le faire dès à présent.

Il ne suffit pas de mettre en avant les nouveaux mécanismes du Protocole de Kyoto car il existe de nombreuses incertitudes à leur sujet. Ces mécanismes complètent les actions nationales et ils doivent être fondés sur des règles de gouvernance et des règlements d'application. Il ne suffit pas non plus de subordonner l'action des pays développés à des engagements de la part des pays en développement. De l'avis des pays de l'AOSIS, ces engagements doivent pouvoir se faire jour graduellement au fil du temps, conformément aux principes de la responsabilité commune mais différenciée, ainsi qu'aux autres principes fondamentaux de la Convention.

Nul ne peut contester que les premières mesures prises à Kyoto sont d'une grande importance et que les dispositions du Protocole nous ont fait faire un bond en avant. Malgré les incertitudes que je viens d'évoquer, il est nécessaire que toutes les parties fassent un effort véritable pour accélérer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et l'application de ses dispositions. L'ampleur et l'urgence du problème exigent de telles mesures. Les pays de l'AOSIS envisagent de s'atteler à cette tâche, d'une manière positive et constructive, pour aider à dissiper les incertitudes restantes. Nous avons ainsi présenté nos suggestions et nos propositions sur plusieurs points de l'ordre du jour ainsi que sur l'organisation de la quatrième conférence des parties à Buenos Aires.

Nous devons reconnaître que la connaissance du changement climatique est imparfaite et incomplète mais ce n'est pas une raison pour refuser de tenir compte de ce que nous savons déjà. À cet égard, nous sommes préoccupés par les agissements de certains industriels qui, pour protéger leurs intérêts, semblent résolus à battre en brèche les données scientifiques existantes, universellement reconnues, recueillies par l'IPCC et par d'autres organismes, et qui cherchent à influencer négativement l'opinion publique. Le changement climatique est un sujet de préoccupation trop sérieux et trop urgent pour l'humanité pour autoriser de telles manipulations.

Je souhaiterais maintenant aborder d'autres questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays. Tout d'abord, nous sommes profondément reconnaissants envers le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son esprit d'initiative et pour le processus de réforme qu'il a mis en place. Samoa appuie sans réserves les efforts menés actuellement pour renforcer et revitaliser notre Organisation afin de la mettre mieux à même de répondre aux défis de l'ère nouvelle. Nous devons dire, cependant, que ce n'est pas faire preuve d'un réel engagement que d'exiger des résultats tout en refusant les moyens d'agir au Secrétaire général et à l'Organisation qu'il dirige. Comme tant d'autres gouvernements, nous répétons que tous les arriérés et toutes les contributions devraient être payés intégralement, en temps voulu et sans conditions.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés de n'avoir pas encore réussi à réformer le Conseil de sécurité et à régler la question de sa composition. Le nombre des membres du Conseil de sécurité des deux catégories doit être augmenté afin de refléter les réalités de l'époque contemporaine et de renforcer l'efficacité et la légitimité du Conseil. Nous pensons que la situation du Japon et de l'Allemagne méritent une considération toute particulière.

Nous sommes profondément convaincus que le droit international est un moyen puissant d'appuyer les principes de la Charte. L'Organisation des Nations Unies a été un facteur de cohésion indispensable dans l'élaboration de ce droit ainsi que des règles de coopération internationale qui régissent maintenant une large gamme d'activités humaines. La proportion relativement élevée des États parties qui respectent les dispositions des instruments internationaux, ainsi que l'acceptation de nombreuses obligations dans les domaines de l'environnement, du développement social, de la non-prolifération des armes nucléaires, et bien d'autres, sont des faits importants et souvent méconnus. Le dernier exemple en date est sans doute la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel — ratifiée par mon pays — qui constitue un succès sans précédent, et qui doit entrer en vigueur prochainement grâce à l'initiative de la communauté internationale. Il est indispensable que tous les pays, petits et grands, participent à l'élaboration des règles qui doivent régir la conduite et les comportements internationaux. Pour les petits États, ces règles constituent, en fin de compte, la meilleure protection.

Samoa a contribué aux négociations de Rome sur la création d'une Cour pénale internationale et est un des pays signataires de son Statut. Nous pensons que la Cour contribuera de façon importante à la sécurité et à l'ordre juridique internationaux car, pour la première fois, elle fournit un véritable moyen de réagir aux crimes graves qui préoccupent la communauté internationale : génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et agression. Encore faut-il maintenant assurer l'entrée en vigueur du Statut et l'application de ses dispositions. Nous devons le faire le plus rapidement possible. Ainsi que l'a dit le Secrétaire général, nous avons l'occasion de faire un pas en avant monumental dans le domaine des droits de l'homme et de la primauté du droit. Nous saluons les décisions récentes du Tribunal international pour le Rwanda au sujet des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité.

La région du Pacifique est une région de paix et nous sommes très attachés à cette paix mais notre sécurité et notre environnement ont été menacés par de trop nombreuses explosions et essais nucléaires. Nous continuerons à exiger l'interdiction complète de ces essais moyennant l'application du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, le deuxième accord régional international qui ait été conclu, et nous demandons la participation et le soutien actifs de tous les États dotés d'armes nucléaires au Traité et à ses protocoles. Nous appuyons également les efforts internationaux en vue de l'élimination définitive de ces armes, en particulier les résolutions de cette instance concernant l'avis décisif rendu par la Cour internationale de Justice au sujet de

l'obligation de mener à bien, en toute bonne foi, les négociations devant aboutir au désarmement nucléaire complet.

Samoa condamne tous les essais nucléaires et nous avons condamné cette année les essais souterrains effectués en Asie du Sud. Toutefois, nous avons entendu, ici même, des déclarations encourageantes de l'Inde et du Pakistan, et nous nous associons à d'autres pour engager ces deux pays à accepter un moratoire durable en adhérant au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Je tiens également à dire que nous sommes très heureux de l'adhésion du Brésil au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de cette décision positive.

L'Organisation des Nations Unies demeure un important moteur du développement et de la modernisation de mon pays. C'est avec foi que nous réaffirmons notre attachement à la Charte. Nous le faisons en tant que petit pays, forts de notre confiance inébranlable dans les principes de la Charte et soucieux du bien de l'Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Nizar O. Madani, Sous-Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

M. Madani (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Je suis heureux de féliciter sincèrement M. Didier Opertti pour son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Son élection témoigne de l'estime dans laquelle il est personnellement tenu et du prix que nous attachons au rôle constructif de son pays, l'Uruguay, sur la scène internationale. Je suis certain que sa présidence contribuera de façon efficace à réaliser les objectifs auxquels aspire aujourd'hui la communauté internationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire savoir à S. E. M. Hennadiy Y. Oudovenko, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, combien nous avons apprécié et admiré la sagesse et l'objectivité avec lesquelles il a guidé les travaux de l'Assemblée.

Je suis également heureux d'exprimer ma reconnaissance et mon estime au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, qui gère les affaires de l'Organisation internationale avec tant de compétence et d'expérience, s'efforçant sans relâche de faire régner la paix et la sécurité dans un monde sans cesse sous le coup de toutes sortes de conflits, de crises et de problèmes.

Il y a 100 ans cette année que notre regretté roi, Abdul Aziz Bin Abdulrahman Al-Saud, a entamé le processus de reconstruction et de réunification du Royaume d'Arabie saoudite en se fondant sur les principes d'une foi islamique tolérante. Par ce processus, le roi a également jeté les fondements d'un État moderne qui associe l'adhésion à l'islam en tant que croyance, système et mode de vie à des formes avancées de développement et de modernisation. Depuis lors, le Royaume d'Arabie saoudite, qui adhère à l'islam, a joué un rôle international important, car il mène une politique étrangère conforme aux principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux nobles buts consacrés dans la Charte. Ceux-ci sont conformes au droit islamique pour ce qui concerne la conduite des relations entre États. Le message éternel de l'islam unit et ne divise pas, établit la justice et n'impose pas l'injustice, défend l'égalité et rejette la discrimination. Il exhorte tout un chacun à oeuvrer et à coopérer afin de propager ces principes sublimes et afin de réaliser la sécurité, la paix et la prospérité pour toute l'humanité.

En vertu de ces principes, le Royaume d'Arabie saoudite, depuis sa création, continue de croire dans l'efficacité d'un dialogue constructif et la possibilité d'une coexistence pacifique entre les nations et les peuples. Il s'efforce de coopérer et de respecter les principes du droit international et la légitimité internationale; il rejette la violence et le terrorisme sous toutes ses formes, et ne s'ingère pas dans les affaires d'autrui ni ne permet qu'autrui s'ingère dans les siennes.

En vertu de ce même principe, le Gouvernement du Gardien des deux mosquées saintes, le Roi Fahd Bin Abdul-Aziz Al-Saud, est résolu à jouer son rôle sur la scène internationale de façon à aider à créer les conditions les plus propices à l'avènement de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité auxquelles aspire la communauté internationale.

Le Royaume d'Arabie saoudite est fier d'avoir été parmi les premiers signataires de la Charte de San Francisco, par laquelle a été créée l'Organisation des Nations Unies, et il est fier également d'avoir toujours adhéré aux buts et principes de la Charte. Il s'est toujours efforcé d'appliquer ces principes et de tendre vers ces buts. C'est dans cet esprit que le Royaume d'Arabie saoudite confirme son ferme appui à l'ONU et aux institutions spécialisées des Nations Unies qui constituent un cadre viable de coopération entre nations et peuples, une instance importante pour le dialogue et l'entente, et un moyen efficace de régler les différends et de contenir les crises.

Mon gouvernement tient à souligner un fait crucial : la capacité qu'a l'ONU de remplir toutes ses fonctions et de s'acquitter entièrement de ces tâches dépend de la volonté politique de mettre en pratique les principes et dispositions de la Charte.

À cet égard, mon gouvernement sait qu'il importe de moderniser les institutions des Nations Unies afin qu'elles puissent tenir leur rôle à un niveau qui leur permette de faire face à l'évolution des relations internationales modernes. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, demeure la cible de diverses propositions de réforme. À cet égard, la position de mon pays a toujours été fondée sur la profonde conviction que toute restructuration du Conseil de sécurité doit viser à le mettre mieux à même d'assumer son rôle efficacement, conformément à la Charte, et d'intervenir plus activement dans la mise en oeuvre de ses résolutions et dans la gestion des crises internationales. Le Conseil doit également coopérer avec l'Assemblée générale de façon à réaliser l'harmonie requise et à atteindre les objectifs visés.

Pour renforcer la coopération qui est devenue si nécessaire à la paix, à la stabilité et à la croissance, nous devons tirer des enseignements de l'histoire et identifier les obstacles qui ont empêché l'ONU de le faire jusqu'ici. Nous devons tenir les pays qui fondent leurs relations internationales sur des principes contraires à la Charte pour responsables de ces obstacles et nous devons recourir aux moyens prévus par la Charte pour s'opposer à de telles pratiques. La violation constante des principes de la Charte et le refus d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constituent une infraction flagrante à la Charte, face à laquelle nous devons réagir, conformément aux dispositions et aux buts de la Charte.

Le Royaume d'Arabie saoudite, dans le droit fil de ses objectifs de paix, de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient, a appuyé le processus de paix dès le tout début et a participé en tant qu'observateur à la Conférence de Madrid. Il a également participé activement aux négociations multilatérales et continuera d'appuyer le processus de paix dans ses activités et relations internationales.

En outre, les pays arabes, conformément aux dispositions prises lors du Sommet arabe qui s'est tenu au Caire en juin 1996, ont adopté à l'unanimité une position ferme qui stipule que la paix est un choix stratégique arabe. Cela confirme que le monde arabe ne se départit pas de ce choix.

Il est regrettable et inquiétant que la lueur d'espoir et d'optimisme qui nous avait un instant fait croire que la paix

pourrait s'instaurer dans la région se soit éteinte; le processus de paix ouvert à Madrid sur la base de la légitimité internationale, des résolutions des Nations Unies et du principe de «terre contre paix», ne cesse d'achopper sur l'obstructionnisme du Gouvernement israélien. Ce gouvernement s'acharne à appliquer une politique fondée sur la récusation des principes convenus à la Conférence de Madrid pour le processus de paix ainsi que des accords signés avec l'Autorité nationale palestinienne, et il continue de refuser de reprendre les négociations avec la Syrie au point où elles avaient été interrompues.

Dans un effort visant à détruire le processus de paix, le Gouvernement israélien continue d'établir des colonies de peuplement sur les terres palestiniennes afin de modifier le caractère de cette région et d'y créer un fait accompli. Il applique en outre une politique de judaïsation de la Ville sainte de Jérusalem en implantant dans la ville et aux alentours de plus en plus de colonies; il annexe des zones en y établissant des colons juifs et en chassant les résidents arabes. Il a promulgué une loi qui repousse les limites de la municipalité de Jérusalem pour y inclure des colonies de peuplement voisines, préjugant ainsi de l'issue des négociations sur le statut final de la Ville sainte.

Ces pratiques israéliennes ont mis en échec les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'instaurer une paix juste et globale fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe «terre contre paix». De telles pratiques ont conduit le processus de paix à l'impasse. Le comportement du Gouvernement israélien ne nous incite pas à l'optimisme quant à la possibilité d'instaurer la paix à laquelle aspirent les peuples de la région. À moins qu'il ne soit mis fin à ces pratiques par des mesures fermes qui obligeraient Israël à appliquer intégralement les accords conclus avec les Palestiniens, à respecter les principes sur lesquels est fondé le processus de paix et à entamer de sérieuses négociations avec l'Autorité palestinienne, avec la Syrie et le Liban, tous les efforts précédents auront été vains. Nous exhortons la communauté internationale, et les États-Unis en particulier, à continuer à tout faire pour sauver le processus de paix et à agir résolument pour empêcher Israël de fausser la donne sur la question la plus sensible du processus de paix, Jérusalem, qui devrait être traitée comme l'aspect le plus important du conflit israélo-arabe. L'adhésion aux règles de la légitimité internationale et le respect des engagements sont le meilleur moyen d'instaurer la paix et la sécurité.

Si l'actuel Gouvernement israélien veut sérieusement instaurer la paix avec la partie palestinienne, il doit affirmer son adhésion aux dispositions des accords signés et repren-

dre ses négociations sur les questions non résolues. Si le Gouvernement israélien a l'intention d'arriver à un état de sécurité mutuelle avec son voisin, la Syrie, le Gouvernement syrien, pour sa part, n'a épargné aucun effort pour affirmer sa volonté de reprendre les négociations avec Israël au point où elles avaient été interrompues. Pour ce qui est de la tension et du cycle de violence au Sud-Liban, on peut arriver à une solution si Israël se retire immédiatement de cette partie du Liban et de la Bekaa occidentale, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La position du Gouvernement du Gardien des deux mosquées saintes envers l'Iraq est basée sur deux objectifs fondamentaux : premièrement, le respect complet, total, indivisible et non sélectif par le Gouvernement iraquien des résolutions consacrées par la légitimité internationale; et deuxièmement, la préservation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que l'allègement des souffrances du peuple iraquien.

La douleur et la tristesse que nous inspirent les souffrances que connaissent nos frères iraquiens en raison des dures conditions actuelles nous incitent à insister pour que l'Iraq respecte toutes les résolutions internationales pertinentes afin que les sanctions soient levées. C'est avec une profonde tristesse que nous avons accueilli la décision du Gouvernement iraquien de ne pas coopérer avec la Commission spéciale des Nations Unies établie par le Conseil de sécurité. Cela aura pour conséquence le maintien des sanctions. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à revenir sur cette décision et nous soulignons que le moyen le plus rapide pour lui d'obtenir la levée des sanctions est de se conformer scrupuleusement à l'esprit et à la lettre des prescriptions contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité. Le Gouvernement iraquien devrait renoncer aux faux-fuyants et à la politique de temporisation qu'il applique pour retarder la mise en oeuvre de ces résolutions, notamment celles qui concernent la libération des prisonniers et détenus, la restitution des biens, l'acceptation des modalités d'indemnisation et la pleine coopération avec les efforts que fait la Commission spéciale des Nations Unies pour éliminer les armes de destruction massive.

L'Arabie saoudite et les membres du Conseil de coopération du Golfe attachent une grande importance à l'amélioration des relations avec la République islamique d'Iran. Nous avons été particulièrement heureux des indications positives données récemment par le Gouvernement iranien, qui amélioreront les relations entre l'Iran et le Golfe, et les perspectives de paix et de sécurité dans la région. À cet égard, nous nous félicitons des perspectives plus favorables que semble ouvrir la déclaration qu'a faite, la semaine

dernière, S. E. le Président Mohamed Khatami devant l'Assemblée générale concernant les relations entre l'Iran et les pays du Golfe, ainsi que la question des armements. Nous espérons que les problèmes qui existent encore entre les deux parties, notamment la question des trois îles des Émirats arabes unis — Grande-Tumb, Petite-Tumb et Abou Moussa — seront bientôt résolus par des moyens pacifiques conformes aux principes et normes du droit international, éventuellement en renvoyant la question devant la Cour internationale de Justice.

Nous sommes inquiets de la tension actuelle entre l'Iran et l'Afghanistan. Nous appelons ces deux pays à faire preuve de modération et à résoudre leur différend par des moyens pacifiques.

La poursuite des hostilités en Afghanistan depuis tant d'années est très attristante. Depuis le début des hostilités, l'Arabie saoudite a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre fin à l'effusion de sang et pour restaurer la paix et la sécurité en Afghanistan. Nous appuyons les efforts que font l'ONU et l'Organisation de la Conférence islamique pour mettre fin au combat. En même temps, nous déplorons vivement les menées qui visent à faire de l'Afghanistan un refuge et un terrain d'entraînement pour les terroristes, et qui déstabilisent la sécurité et aggravent les souffrances du peuple afghan.

Peu de temps après que les Serbes ont mis fin à l'agression contre la République de Bosnie-Herzégovine, ils ont attisé les flammes d'un nouveau conflit visant cette fois nos frères du Kosovo. Chaque jour, les forces serbes ont recours aux mêmes pratiques inhumaines qu'en Bosnie-Herzégovine, y compris le nettoyage ethnique, la déportation par la force, la terreur et l'oppression, et ce au vu et au su du monde entier. Il serait véritablement tragique que l'on continue de répondre par le silence à ces actes ignominieux. Nous invitons la communauté internationale à assumer ses responsabilités en prenant rapidement les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ces pratiques.

Le terrorisme qui sévit sans discrimination aux quatre coins du monde est devenu un phénomène international grave qui doit être combattu à l'échelle internationale. Le Gouvernement saoudien a toujours condamné le terrorisme et s'est associé aux efforts internationaux afin d'y faire face avec toute l'efficacité possible. Nous soulignons en particulier que le terrorisme et la violence sont universels et qu'ils ne sont pas l'apanage d'un peuple, d'une race ou d'une religion. En raison de son ubiquité et de son caractère mondial, l'unique moyen de combattre le terrorisme est une action internationale unifiée dans le cadre de l'Organisation

des Nations Unies, en vue d'y mettre fin, de sauver des vies humaines innocentes et de préserver l'indépendance et la souveraineté des États. Mais la lutte contre le terrorisme exigera également une coopération internationale pour empêcher les éléments et groupes terroristes de trouver des refuges et d'exploiter le territoire et les lois des États où ils vivent pour y exercer leurs activités destructrices, quels que soient les prétextes invoqués.

Le conflit au Jammu-et-Cachemire continue de menacer la paix et la sécurité en Asie du Sud. Nous appelons à chercher un règlement qui soit conforme aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et qui permette aux peuples du Jammu-et-Cachemire d'exercer directement leur droit légitime à l'autodétermination.

Le Gouvernement du Gardien des deux mosquées saintes attache une grande importance aux efforts visant à éliminer les armes de destruction massive du Moyen-Orient, y compris de la région du Golfe arabe. Il l'a démontré en appuyant les efforts que fait la Ligue des États arabes, conformément à une résolution adoptée par le Conseil de la Ligue au cours de sa cent et unième session, qui appelait à faire de l'une des régions les plus sensibles du monde une zone exempte de toutes les armes de destruction massive : nucléaire, chimique et biologique.

Nous sommes très préoccupés par le refus d'Israël d'accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Israël exclut ainsi ses programmes nucléaires de la sphère de l'inspection internationale, ce qui constitue une menace sérieuse contre la stabilité et la sécurité de la région. Nous rejetons absolument la politique des «deux poids deux mesures» de la communauté internationale qui permet à Israël de rester en dehors des efforts de désarmement nucléaire et encourage la course aux armements; d'un autre côté, nous sommes aussi inquiets des essais nucléaires effectués en Asie du Sud, par l'Inde d'abord, puis par le Pakistan, car ces essais menacent la sécurité et la paix de la région.

Nous considérons qu'il est urgent de renforcer l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en dynamisant et en universalisant le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais nous considérons également qu'il importe au plus haut point d'établir des contrôles et des critères pour faciliter tous les aspects du désarmement dans le domaine des armes de destruction massive, conformément à la résolution 1 (I) de l'Assemblée générale adoptée en 1946. Dans ce contexte, nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures nécessaires

pour accéder au TNP dans les meilleurs délais et pour placer leurs installations nucléaires sous le régime international de garanties, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

Le Royaume d'Arabie saoudite attache une très haute importance aux questions écologiques et à la protection de l'environnement et il leur a réservé une place de choix dans sa politique intérieure et extérieure. Nous pensons que la possibilité pour l'humanité de vivre dans des conditions tolérables dépend directement des conditions écologiques et climatiques. Aussi, le Royaume participe-t-il à toutes les conférences, tribunes et instances qui s'occupent de la protection de l'environnement. En outre, nous sommes devenus partie à plusieurs accords régionaux et internationaux relatifs à l'environnement.

Nous espérons seulement que les efforts internationaux dans le domaine de l'environnement seront équilibrés et objectifs, et qu'ils seront fondés sur des études sérieuses et rationnelles qui prennent en compte les besoins de développement des pays en développement. À cet égard, nous appelons tous les États à se conformer à Action 21. Nous demandons instamment aux États industrialisés, en particulier, d'honorer leurs obligations concernant le transfert des techniques respectueuses de l'environnement aux pays en développement.

Les nouvelles forces de la mondialisation, qui semblent n'avoir pas de frein et qui ne connaissent aucune frontière géographique ou politique ni aucune souveraineté, nous font prendre conscience de la nécessité de canaliser ces énergies. Nous sommes donc appelés, aujourd'hui plus jamais, non pas à chercher à nous opposer à ce phénomène mais à agir dans la cohésion et à l'infléchir, conformément à nos croyances religieuses, à nos valeurs culturelles et à nos civilisations, dans l'intérêt de nos peuples. Cela doit se faire de manière à respecter la diversité et le pluralisme des systèmes politiques et sociaux qui ont prévalu après la période bipolaire de la guerre froide. L'objectif serait de bâtir un monde équilibré basé sur l'intérêt mutuel, la réciprocité des avantages et l'égalité des chances de vivre sans crainte, à l'abri de la faim et de la pauvreté, un monde dans lequel règneraient les principes de justice, de prospérité et de paix.

Il est important de souligner, à cet égard, que le principe du libre-échange et de l'ouverture économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen de stimuler la croissance économique en accroissant les exportations. Les pays en développement ne peuvent atteindre ces objectifs sans une plus grande marge de manoeuvre pour tirer parti des chances qui leur sont offertes, qu'il s'agisse des ressources

humaines, des infrastructures ou des règlements et procédures dans les domaines financiers et administratifs. En conséquence, les pays en développement doivent plus que jamais intensifier leurs efforts nationaux de développement afin de s'intégrer dans l'économie internationale. Il faut pour cela intensifier la coopération dans les instances internationales en vue de s'attaquer aux problèmes de développement et d'élaborer un programme intégré détaillé répondant aux aspirations des peuples des pays en développement dans le cadre du nouvel ordre économique.

Dans ce contexte, nous ne pouvons passer sous silence le rôle important qui incombe aux pays développés : ceux-ci doivent honorer leurs engagements internationaux envers les pays en développement et les pays moins avancés en leur fournissant une aide directe ou indirecte et en annulant ou rééchelonnant leurs créances sur ces pays. Ils doivent aussi ouvrir largement leurs marchés aux exportations des pays en développement, et éviter d'adopter des mesures commerciales qui créent des obstacles aux importations.

À cet égard, je rappellerai que le Royaume d'Arabie saoudite est heureux de contribuer, dans les limites de ses moyens, au développement des pays en développement, que cela soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Mue par son désir de participer aux efforts visant à améliorer les perspectives de l'économie internationale, l'Arabie saoudite a demandé à accéder à l'Organisation mondiale du commerce. Avec l'aide de Dieu, et l'appui des pays amis, nous espérons que les procédures d'accession seront achevées dans les plus brefs délais.

Les questions que je viens d'évoquer et qui ont des dimensions politiques, économiques et sociales, confirment la nécessité pour notre Organisation d'assumer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de réaliser l'aspiration de tous les peuples à vivre dans la sécurité et à jouir de la stabilité et de la prospérité. Notre foi dans le rôle que l'Organisation peut jouer face aux crises et nos efforts pour éviter les horreurs de la guerre et préparer la coopération internationale nous confirment dans notre détermination d'appuyer cette Organisation et d'insister sur son action positive. L'Organisation doit jouer un rôle plus important dans la gestion des crises avant qu'elles n'éclatent en recourant à la diplomatie préventive pour maintenir la stabilité et préserver la paix et la sécurité. Nous nourrissons l'espoir que l'Organisation continuera résolument et énergiquement dans cette voie.

Je ne peux trouver de mots plus justes pour conclure ma déclaration que ce verset du Coran :

«Agissez; Dieu verra vos actions, ainsi que son apôtre et les croyants.» (*Le Saint Coran, IX:105*)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie.

M. Khouna (Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée d'exprimer à M. Opertti, au nom de la délégation de mon pays, mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que sa sagesse et son expérience seront le meilleur gage de succès de nos travaux. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Oudovenko, qui a dirigé avec compétence les travaux de la dernière session.

J'aimerais aussi exprimer notre considération à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, pour les grands efforts qu'il ne cesse de déployer depuis qu'il a pris ses fonctions en vue de raffermir l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et d'accroître sa crédibilité et sa capacité de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes, malgré une conjoncture internationale difficile.

Le 16 juillet de l'année dernière, le Secrétaire général de l'ONU a présenté devant l'Assemblée son rapport intitulé : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), qui constitue un plan intègre visant à moderniser les méthodes de travail de notre Organisation, la redynamiser et accroître son efficacité, afin qu'elle soit à même de répondre au mieux aux besoins croissants de la communauté internationale, à l'orée du troisième millénaire.

Nous sommes à cet égard convaincus que la mise en oeuvre des dispositions et des modalités visant à réformer l'Organisation aidera celle-ci à atteindre ses buts et ses objectifs consistant à rétablir la paix et la sécurité dans le monde et à renforcer la coopération internationale en vue d'assurer le développement économique et social de tous les peuples et de toutes les nations. C'est dans cet esprit que la restructuration du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres sont à l'ordre du jour depuis plusieurs années. À cet égard, nous réitérons notre soutien aux propositions visant à élargir la représentation au sein du Conseil, conformément aux règles de la démocratie, de la transparence et de la justice, en vue d'assurer une répartition géographique équitable au sein de cet organe essentiel,

afin qu'il reflète le caractère universel de notre organisation, conformément à l'Article 24 de la Charte.

Les menaces auxquelles le monde est confronté aujourd'hui, ne sont pas toutes d'ordre politique ou militaire. Certaines d'entre elles sont en effet de nature économique et sociale et demandent donc des solutions urgentes et pratiques. Le fléau de la drogue et des substances psychotropes, ainsi que les ravages qui résultent de leur consommation, leur commercialisation, et leur distribution, compte en effet parmi les défis les plus graves auxquels l'homme est confronté aujourd'hui. Dans ce cadre, j'aimerais cependant dire que ma délégation est satisfaite de constater que la prise de conscience des dangers que représente ce fléau est chaque jour plus grande, ce qui s'est traduit, notamment, de manière on ne peut plus claire, par l'adoption à l'unanimité, lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en juin dernier, de la Déclaration politique et de la déclaration de principes portant sur la réduction de la demande sur les stupéfiants.

Nul doute que la paix et la sécurité internationales d'une part, la croissance économique et sociale et l'éradication de la pauvreté, d'autre part, sont intimement liées. Aussi, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont-elles mené une grande action en vue de mettre en évidence cette réalité. Cette action a donné lieu à l'adoption de nombreux programmes et recommandations issus d'importantes conférences et réunions internationales, organisées au cours de ces dernières années sous les auspices des Nations Unies.

Il reste cependant à traduire cet effort dans les faits au moyen d'une mobilisation nouvelle, fondée sur le partenariat et la solidarité, en commençant par affecter au service de ces nobles objectifs les énormes ressources consacrées à la production, au développement et à l'acquisition des armes de destruction massive de tous genres.

Il conviendra, dès lors, de donner aux pays en développement l'opportunité d'accélérer leur rythme de croissance. À cet effet, les pays donateurs sont appelés à accroître leur aide au développement, à augmenter le flux des investissements, à mettre fin à la détérioration des termes de l'échange et à ouvrir leurs marchés au libre accès des produits de pays en développement.

De même, la dette qui constitue un lourd fardeau pour les économies des pays en développement, mérite qu'on lui accorde un traitement approprié. En effet, le *Rapport sur le développement humain, 1997* indique que le service de la dette absorbe en moyenne, le cinquième des recettes à l'ex-

portation des pays en développement, ce qui constitue une source de tarissement de leurs modestes réserves en devises et compromet, de ce fait, leur capacité à prendre part au commerce international dans des conditions équitables.

Nous espérons dans ce cadre, que les initiatives entreprises au sujet de la dette extérieure des pays pauvres surendettés permettront de trouver une solution radicale à cette problématique qui anéantit les efforts de développement de ces pays.

En dépit de l'ampleur des défis que pose le développement et de la multiplicité des priorités, et malgré une conjoncture économique mondiale défavorable, la République islamique de Mauritanie, sous la clairvoyante direction du Président de la République, S. E. M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, a franchi des étapes importantes sur la voie du développement intégral, qui vise à relever le niveau de vie du citoyen et à consolider la démocratie et l'état de droit dans un climat de tranquillité, de sécurité et de stabilité.

Ainsi donc, au plan politique, la démocratie pluraliste est entrée dans notre pays dans sa phase de maturité avec l'organisation, le 12 décembre 1997, des élections présidentielles pluralistes, les deuxièmes du genre, auxquelles ont participé plusieurs candidats dans un esprit de saine concurrence et un climat de démocratie et de libre expression. En outre, les troisièmes élections municipales prévues pour la fin de cette année, se préparent dans de bonnes conditions.

Parallèlement à ce processus démocratique qui incarne l'aspiration de notre peuple à exercer ses droits dans toute leur plénitude, notre pays mène un combat décisif visant à éradiquer la pauvreté et à lutter contre l'analphabétisme et la marginalisation, car nous sommes convaincus que la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne saurait se réaliser que quand elle s'inscrit dans une oeuvre continue qui vise à améliorer le niveau socioéconomique et culturel du citoyen.

C'est dans cet esprit qu'un Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, chargé de promouvoir l'exercice des droits de l'homme et de mettre en oeuvre la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, a été créé. Par ailleurs, les crédits alloués aux dépenses sociales représentent 37 % de l'ensemble des dépenses publiques, soit près du double du niveau recommandé par le Sommet mondial pour le développement social.

La République islamique de Mauritanie adopte une politique étrangère basée sur des principes immuables, qui visent à promouvoir les relations de bon voisinage, la coexistence pacifique et le renforcement de la coopération régionale et internationale. Partant de ces principes, mon pays attache une importance particulière au raffermissement de la stabilité et à la maîtrise des nombreux foyers de tensions dans le monde qui sont susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales et de compromettre les efforts de développement de nombre de nations et de peuples.

Au Moyen-Orient, mon pays, tout en réitérant son plein appui au processus de paix, estime qu'aucune paix juste et durable ne saurait se réaliser dans cette région tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires palestiniens occupés, ainsi que du Golan syrien et des territoires libanais, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et du principe de «la terre contre la paix», et tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré son droit de créer un État indépendant sur son territoire, avec Al Qods pour capitale.

À cet égard, mon pays exprime sa profonde préoccupation devant les difficultés que connaît le processus de paix et les développements négatifs enregistrés dans la région. Mon pays souhaite également que les dispositions nécessaires soient prises en vue de la reprise des négociations entre toutes les parties concernées, et il invite les deux parrains du processus de paix à déployer davantage d'efforts pour préserver les chances de la paix dans cette région.

Concernant la région du Golfe, nous nourrissons l'espoir de voir se conjuguer les efforts tant régionaux qu'internationaux en vue d'un retour à la stabilité et à la concorde dans cette zone. À cet égard, mon pays, tout en réaffirmant son attachement au respect de la légalité internationale et des résolutions des Nations Unies, réitère son rejet de tout ce qui pourrait porter atteinte à l'indépendance du Koweït et à son intégrité territoriale.

Il réaffirme également sa position constante, qui consiste à rejeter toute mesure de nature à menacer l'unité de l'Iraq, et l'intégrité de son territoire. Il demande par la même occasion la levée de l'embargo qui frappe depuis sept ans déjà le peuple iraquien, qui n'a que trop souffert de cet embargo qui touche en tout premier lieu les enfants, les femmes et les vieillards.

En ce qui concerne le Maghreb arabe, mon pays agit en coordination avec les pays frères de l'Union du Maghreb

arabe, en vue de développer la coopération et la concertation, pour répondre aux aspirations des peuples maghrébins.

Au sujet du Sahara occidental, mon pays, tout en se félicitant des progrès réalisés dans le cadre du plan de règlement des Nations Unies, réaffirme qu'il est prêt à ne rien négliger pour en faciliter la mise en oeuvre.

Nous demandons la levée de l'embargo imposé à la Jamahiriya arabe libyenne, et espérons que la récente évolution favorable permettra d'aboutir à une formule qui conduira au règlement rapide de cette question qui porte préjudice aux intérêts du peuple libyen.

Dans de nombreuses régions du continent africain, la situation demeure préoccupante du fait des conflits et des guerres civiles, avec leur cortège de souffrances humaines et de destruction. Ces crises doivent, à l'instar des autres crises dans le monde, retenir l'attention plus soutenue des Nations Unies, étant donné qu'il incombe à la communauté internationale de les contenir et d'agir avec sérieux et efficacité pour en prévenir la prolifération. Dans ce contexte, ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général de l'ONU, portant sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Par ailleurs, nous accueillons favorablement la résolution 1170 (1998), adoptée par le Conseil de sécurité en mai dernier, qui décide d'établir un cadre pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport. Nous espérons également qu'à sa présente session, l'Assemblée générale, lors de l'examen de ce rapport, décidera des modalités d'application des recommandations relevant de son domaine de compétence.

La République islamique de Mauritanie s'inquiète de la persistance du conflit en Somalie et espère que les Somaliens sauront trouver la voie du dialogue constructif, en vue de parvenir à un règlement susceptible d'assurer la concorde et la stabilité dans ce pays.

En République fédérale islamique des Comores, Il faut espérer que les efforts entrepris par la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) aboutiront à une solution de nature à préserver la souveraineté et l'unité de ce pays.

En Guinée-Bissau, mon pays se félicite de l'accord de cessez-le-feu signé le 26 août dernier et soutient tous les efforts et initiatives ayant pour objectif le rétablissement de la sécurité et de la stabilité.

De même, mon pays invite l'Éthiopie et l'Érythrée à continuer de respecter le cessez-le-feu en espérant que les efforts entrepris par l'OUA aboutiront à un règlement juste, qui permettra d'assurer la sécurité et la stabilité dans cette région.

S'agissant de la région des Grands Lacs et des graves événements qui s'y déroulent, mon pays soutient toutes les initiatives tendant à favoriser le retour à la stabilité et la reconstruction de ce qui a été détruit par les guerres et les conflits.

De même, mon pays appuie les mesures prises au plan régional et international afin de consolider la paix en Sierra Leone, et de permettre à ce pays d'entamer une nouvelle ère de paix, de stabilité, de reconstruction et de développement.

Il est regrettable que l'instabilité et les conflits soient le lot de nombreuses autres régions du monde. C'est ainsi que, dans la région des Balkans, la situation ne cesse de s'aggraver au Kosovo, ce qui ajoute à la souffrance de la population et annonce de nouvelles catastrophes humanitaires comparables à celles dont a été victime la République de Bosnie-Herzégovine. Une intervention internationale décisive est donc nécessaire si l'on veut éviter que la situation ne se dégrade davantage.

Tandis que guerres et conflits provoquent des tragédies et des destructions massives, la communauté internationale, de son côté, doit faire face aujourd'hui au phénomène du terrorisme qu'il est impossible de circonscrire, aussi bien dans le temps que dans l'espace, et qui menace la paix et la stabilité de tous les États et de tous les peuples. Mon pays tient à souligner qu'il condamne le terrorisme sous toutes ses formes, quelle qu'en soit l'origine. Il appelle ainsi au renforcement de la coopération et de la concertation internationales, pour faire face à ce fléau avec détermination et fermeté.

Dans le monde d'aujourd'hui on constate que d'immenses progrès ont été réalisés en matière d'accroissement des richesses, de perfectionnement des moyens de production, de développement des télécommunications, ainsi que de révolution informatique. Bien que cette évolution procure confort et bien-être, elle n'en élargit pas moins le fossé qui sépare les niveaux de développement et de croissance entre pays développés et pays en développement. Ce sera là la règle tant que la coopération, la solidarité et le partenariat ne prédomineront pas, et que les pays et les peuples ne bénéficieront pas ensemble des avantages de la mondialisation et que la communauté internationale n'aura pas favorisé l'émergence de relations internationales qui se fondent sur

la paix, la démocratie, la justice et le développement durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kolawolé Idji, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin.

M. Idji (Bénin) : Au nom de la délégation de la République du Bénin, permettez-moi d'exprimer mes chaleureuses félicitations à M. Didier Opertti pour sa brillante élection à l'unanimité comme Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Ses qualités d'homme, sa vaste expérience de la vie internationale ainsi que son dévouement aux grandes causes de notre Organisation constituent des gages certains pour la bonne conduite des débats importants qui marqueront la présente session. Ma délégation l'assure de sa collaboration entière.

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, qui a présidé avec compétence et dévouement les travaux de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Permettez-moi d'associer à cet hommage M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, dont le dévouement et les hautes qualités de diplomate ont donné de nouvelles lettres de noblesse à notre Organisation et au monde de nouvelles raisons d'espérer. Je salue ici le travail de ce grand Africain au service de la communauté internationale.

Mon pays, la République du Bénin, pourrait n'être vu que comme un point sur la carte du monde, et peut-être juste comme un trait sur la carte de l'Afrique. En effet, la République du Bénin ne fabrique pas de bombe atomique et n'a nulle intention d'en fabriquer ou d'en posséder. Mais c'est sans complexe aucun que je prends la parole devant les représentants de la communauté internationale et devant toutes les grandes puissances ici réunies, pour exprimer les inquiétudes profondes que suscite en nous l'état de notre monde d'aujourd'hui et proclamer aussi nos espérances.

Le Bénin n'est peut-être qu'un trait sur la carte du monde, mais il veut aussi que ce trait soit un trait d'union non seulement en Afrique, mais pour toute la communauté internationale. Nous voulons nous atteler à construire la paix plutôt qu'à fabriquer des bombes, et à promouvoir la coopération internationale. À la promouvoir d'abord dans notre propre maison.

Le Gouvernement béninois s'attache à construire la paix, en cultivant, avec un esprit de suite, la tolérance et l'esprit de partage. Il n'y a pas d'autre explication à la

consolidation chaque jour plus affirmée de la démocratie au Bénin. À l'écart des mots et des modes, qui viennent souvent d'autres lieux, le peuple béninois, après plusieurs années de restrictions des libertés politiques, a courageusement fait le choix de l'exercice intégral du multipartisme, c'est-à-dire de la paix et de la tolérance comme pratiques politiques. Aujourd'hui, dans mon pays, plus de 100 partis politiques se combattent, s'allient, s'entrechoquent, mais dans la paix et dans le respect de la Constitution et des lois.

Il n'y a pas de tâche plus urgente aujourd'hui, de l'avis de ma délégation, que de remplacer la culture de violence et de guerre, qui a marqué l'humanité depuis l'aube de l'histoire et qui accable et endeuille aujourd'hui si gravement l'Afrique ainsi que d'autres régions du monde, par la culture de la paix. Et le premier devoir de notre Organisation, à notre avis, reste toujours et encore de promouvoir la paix et toutes ces valeurs et les comportements qui la fondent et la consolident.

La première de ces valeurs, c'est l'esprit de partage. Il n'y aura pas de paix dans le monde si une petite portion de l'humanité peut naviguer sur Internet et explorer les espaces interstellaires pendant que les autres pataugent dans les marécages à la recherche d'une maigre pitance ou en quête d'un abri sûr pour fuir des guerres dont l'origine, en dernière instance, se situe dans la volonté de garder pour soi le pouvoir, je veux dire le pouvoir de contrôle sur les terres, sur l'or, sur le pétrole, sur le diamant, le pouvoir sur les ressources naturelles qui ne profitent dès lors qu'aux seuls marchands de canons.

Ce tableau apocalyptique trouve malheureusement de fort tristes illustrations en Afrique. Il importe, dès lors, que tous les efforts se conjuguent pour arrêter tous les conflits, non seulement en Afrique, mais aussi en Europe, dans les Balkans, et partout où ils surviennent.

L'esprit de tolérance et de partage a amené mon gouvernement à développer la notion de «minimum social commun», qui signifie que chaque Béninois, où qu'il se trouve, devrait pouvoir se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et s'instruire. Il est souhaitable qu'un «minimum social commun» soit proclamé à l'échelle du monde comme un objectif essentiel.

Je voudrais m'arrêter ici pour saluer les efforts et les sacrifices importants consentis par divers gouvernements et organisations internationales, en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA), mais aussi la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec son Groupe de contrôle (ECOMOG), ainsi que l'ONU

elle-même, pour que la paix revienne au Libéria, en Sierra Leone, en Angola, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et que la paix soit rétablie en République démocratique du Congo.

En Afrique ou dans les Balkans, quelle solution durable peut-on imposer aujourd'hui par la force des armes? Et pourquoi en Angola, M. Savimbi et ceux qui le soutiennent, ouvertement ou dans l'ombre, ne veulent-ils pas voir que le temps de la paix est largement venu pour le peuple martyrisé d'Angola?

Au regard de tous ces conflits en Afrique, la République du Bénin se félicite du rapport (A/52/871) présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la demande du Conseil de sécurité, sur les causes des conflits en Afrique. L'appel du Secrétaire général mérite d'être entendu et appuyé, non seulement par les Africains, mais également par tous ceux dont les décisions politiques, économiques ou financières influencent l'avenir de ce continent.

Si l'esprit de paix, de partage et de tolérance prévalait au Moyen-Orient, la paix trop longtemps différée y serait sans doute installée à demeure. Nous avons appris ces tout derniers jours les efforts mille fois recommencés du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour mettre fin au blocage du processus de paix dont le principal responsable est le Gouvernement de M. Nétanyahou. Souhaitons que la paix ait plus de chance cette fois-ci!

L'un des points clefs à l'ordre du jour de nos travaux, c'est le renforcement du régime de non-prolifération des armes et l'interdiction des essais nucléaires. La République du Bénin se réjouit à cet égard de la décision de l'Inde et du Pakistan de signer le Traité sur la non-prolifération. Nous n'avons pas de leçon particulière à donner à ces deux grands pays qui sont aussi des amis, mais il est évident, à notre avis, que la possession des bombes atomiques ne peut donner à aucun d'eux une victoire durable, que seuls peuvent octroyer un pays et un peuple prospère.

L'humanité continuera d'être menacée tant que les armes nucléaires en stock actuellement ne seront pas détruites, et il faut que les grandes puissances nucléaires admettent aujourd'hui cette évidence.

Si les armes nucléaires constituent pour nous tous un danger permanent, les armes légères favorisent dans mon pays l'insécurité permanente et freinent nos efforts pour le développement économique. En mai dernier, et ceci pourrait paraître anecdotique, en plein jour, un groupe de gangsters puissamment armés a attaqué une banque en pleine ville à

Cotonou, tuant des agents de sécurité et emportant des dizaines de millions de francs. Sans la disponibilité d'armes légères, ce genre de chose et les conflits armés seraient certainement moins étendus, et les malfaiteurs ne disposeraient pas de la terrifiante efficacité qu'on leur connaît de nos jours dans plusieurs pays, et auxquels la police et la gendarmerie, souvent mal équipées, ne peuvent résister. Il faut arrêter le massacre et, d'abord, chez ceux qui en sont gravement responsables, c'est-à-dire les producteurs et les exportateurs d'armes légères.

C'est pour cette raison que le Bénin appuie les conclusions de la Conférence internationale sur la circulation illicite et la collecte des petites armes, en vue de l'adoption d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Oslo, Norvège, les 1er et 2 avril 1998.

On dit qu'un homme qui a faim n'est pas un homme libre.

Si j'ai parlé longuement des armes, des conflits et des guerres, c'est qu'au fond, ma délégation forme l'espoir que, bannissant les unes, nous serons plus aisément à même de supprimer, ou tout au moins de restreindre, les autres.

En ce cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il importe de marquer que l'affirmation des droits de l'homme doit aller de pair avec l'élimination de la pauvreté. On ne peut pas parler sérieusement des droits de l'homme, de la liberté, de la démocratie dans un pays où le peuple n'a pas de pain ou pas d'école.

Mon pays souhaite que des mesures courageuses et vigoureuses soient prises, surtout par les pays les plus nantis, pour donner une chance à ceux-là que la mondialisation laisse inexorablement sur le bord du chemin, d'accéder avec un peu plus d'espoir au XXIe siècle. Les mesures courageuses doivent concerner en particulier la question de la dette et l'allocation de ressources supplémentaires en vue du développement.

La République du Bénin, comme beaucoup d'autres pays en Afrique, et ailleurs en Asie et en Amérique, a pris son destin en charge, en opérant des réformes, souvent très difficiles. Même si nos partenaires au développement nous y accompagnent, ces réformes et ces efforts expriment d'abord la volonté de nos États et de nos peuples de se prendre en charge et de sortir du sous-développement et de la misère. Et nous avons commencé à obtenir quelques résultats. Par exemple, la croissance économique dans mon pays dépasse

aujourd'hui la croissance démographique. Ce fardeau qui est le nôtre, nous le portons ainsi jusqu'à nos genoux, et, bien entendu, il ne faut pas qu'il tombe. J'en appelle donc à tous ceux qui décident au niveau de l'économie mondiale pour que les efforts des pays qui portent leur fardeau jusqu'à leurs genoux soient plus vigoureusement appuyés.

Je voudrais à cet égard réaffirmer l'importance que le Gouvernement béninois accorde aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dont la finalité est, nous en sommes heureux, de permettre aux pays bénéficiaires de prendre en main leur propre développement. La diminution des contributions aux ressources de base des fonds et programmes comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ou le Fonds des Nations Unies pour la population est pour nous un handicap plein de danger. Le Gouvernement béninois formule le souhait que les pays donateurs fassent preuve de plus de solidarité en augmentant les ressources qu'ils accordent à ces institutions.

Je tiens, néanmoins, à remercier tous ces fonds, programmes et agences spécialisées des Nations Unies, dont les appuis techniques et financiers au cours de ces cinq dernières années ont été déterminants pour la poursuite de notre programme d'édification de l'état de droit et de construction d'une nation prospère où tous les Béninois pourront disposer du minimum social commun. C'est aussi le lieu de saluer toutes les initiatives du système des Nations Unies qui, depuis longtemps, oeuvrent au développement de l'Afrique, de même que les actions de tous les partenaires au développement de l'Afrique, particulièrement le Japon, qui ont placé le développement et le redressement économiques de ce continent au rang de leurs priorités.

Bien que positives et louables, les initiatives en faveur de l'Afrique doivent désormais répondre aux besoins fondamentaux et aux priorités des pays africains. C'est dans cet esprit que le Bénin prendra part dans quelques jours à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Notre espoir, qui est largement partagé, est de voir la Conférence, au-delà de la déclaration qui sera sans doute adoptée, déboucher sur un programme d'action concrète ou trouver des solutions aux problèmes que connaît le continent en cette fin de XXe siècle.

Je parlais au début de mon intervention de l'esprit de tolérance et de partage. Je crois que notre Organisation est le lieu par excellence où l'on peut apprendre et peaufiner ces comportements. Malgré toutes les critiques, l'ONU s'est

révélée jusqu'à ce jour irremplaçable. Il convient de continuer à la perfectionner et à réaliser sa réforme.

Je voudrais donc, pour conclure mon propos, réaffirmer que la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est amorcée sous l'action courageuse de M. Kofi Annan, mérite d'être soutenue et développée, afin de garantir les conditions indispensables à la poursuite harmonieuse du processus de démocratisation des relations internationales à l'aube du prochain millénaire. Si nous voulons aborder le XXIe siècle avec assurance, si nous voulons que les efforts et les sacrifices consentis jusqu'à présent sur le sentier sinueux et ardu du développement ne soient pas vains, nous devons tout mettre en oeuvre pour accorder une plus grande attention au principe de partenariat mondial et au devoir de solidarité, qu'implique nécessairement le nouvel ordre international.

Le XXIe siècle peut être celui d'une économie mondiale aveugle utilisant la science et les technologies les plus sophistiquées, mais qui asservit en même temps les trois quarts de l'humanité. Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. Agissons donc dès maintenant pour que le siècle prochain soit le siècle de la civilisation par excellence, le siècle du partage et de la solidarité, le siècle de la culture et le siècle de la paix. La République du Bénin est prête à prendre sa part dans ce combat nécessaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. János Martonyi, Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie. Je lui donne la parole.

M. Martonyi (Hongrie) : Permettez-moi de joindre ma voix à celle des autres intervenants et de le féliciter à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Son expérience et sa sagesse vont sans aucun doute nous être très utiles dans la conduite efficace de nos travaux. J'aimerais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour la précieuse contribution qu'il a apportée à l'oeuvre de cette Organisation et à son processus de réforme.

Après l'euphorie qui a suivi la fin de la guerre froide, une période de frustration et de désillusion s'était installée. Il n'a pas toujours été facile, donc, de rester optimiste, tout en vivant la réalité quotidienne. En fait, les transformations profondes qui ont secoué le monde l'avaient trouvé peu préparé à traiter les défis anciens et nouveaux.

Dernièrement, des événements qui ont ébranlé l'environnement sécuritaire et économique international sont venus nous rappeler les complexités de la période postbipolaire en mettant en exergue les effets multiples, parfois défavorables, du processus irrésistible de globalisation qui se développe aux quatre coins du monde. Ce processus, pour être en mesure d'endiguer les effets néfastes qui l'accompagnent, exige le renforcement du multilatéralisme, l'approfondissement de la coopération internationale afin de pouvoir résoudre les différents problèmes, souvent de caractère sans précédent, qui confrontent l'humanité à l'aube du XXIe siècle.

Dans cette entreprise, l'ONU n'est ni un gouvernement mondial ni un spectateur passif. Elle restera une organisation unique avec des responsabilités spéciales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle continuera d'être un forum global de négociations en vue de formuler des normes et des règles consensuelles dans les domaines les plus variés de l'activité humaine pour faciliter notre adaptation aux exigences d'une nouvelle ère.

Notre monde contemporain est caractérisé par des développements préoccupants : des conflits sanglants, des actes terroristes, le crime organisé, des haines ethniques ressuscitées, des tentatives de circonvenir ou d'affaiblir des régimes de non-prolifération, des violations des droits de l'homme engendrant des exodes de réfugiés, des problèmes liés aux stupéfiants, un écart inquiétant entre les niveaux de développement économique et social des différentes parties du monde, la dégradation de l'environnement, des questions démographiques et beaucoup d'autres sujets et dilemmes de nature véritablement globale. Malgré les revers probables qu'elle subira dans l'avenir dans l'accomplissement de sa mission, l'Organisation mondiale restera le centre de mobilisation, à l'échelle mondiale, des efforts pour préparer les peuples de l'Organisation des Nations unies à relever les défis qui les attendent.

Afin d'assurer le succès de cette opération, nous devons tous faire des efforts sérieux et soutenus pour redonner de la vigueur au processus de réforme de l'ONU et préserver son dynamisme. Les difficultés ne sauraient nous décourager de la recherche de ce qui est possible et faisable, tout en ayant à l'esprit la réalisation de ce qui est souhaitable et en travaillant dans ce sens.

Nous voudrions réitérer, du haut de cette tribune, notre engagement à promouvoir la revitalisation de notre Organisation et la réforme du Conseil de sécurité. Notre position n'a pas changé en ce qui concerne l'accroissement du nombre des membres du Conseil. Nous continuons à préconiser l'expansion du Conseil dans les deux catégories,

permanente aussi bien que non permanente, et l'inclusion, entre autres, de l'Allemagne et du Japon dans la catégorie de ses membres permanents. Puis-je ajouter, en parlant de la réforme de l'ONU, que des mesures d'ordre organisationnel et structurel, pour être efficaces, devraient s'accompagner d'efforts visant à la stabilité financière de l'Organisation.

La transition de dimensions historiques qui a eu lieu en Hongrie au cours de la décennie écoulée a été, sur le plan intérieur, une expérience complexe et difficile pour la population du pays. Après avoir traversé cette période éprouvante, et se basant sur le développement prometteur du pays, notre peuple a besoin aujourd'hui d'être rassuré quant à son avenir. Il souhaite voir s'épanouir un renouveau moral et social dans le pays et en bénéficier. Sur le plan extérieur, le nouveau Gouvernement hongrois continue à fonder sa politique sur les mêmes principes que ses prédécesseurs depuis 1990, année de l'instauration d'un régime démocratique en Hongrie. Il s'inspire des intérêts nationaux du pays, ainsi que des valeurs qu'il partage avec ses partenaires des deux côtés de l'Atlantique. Il a l'intention de demeurer un facteur de stabilité et de sécurité dans la région de l'Europe centrale. Avec ses futurs alliés au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et ses partenaires de l'Union européenne, il se tient prêt à contribuer aux efforts de la communauté des nations visant à faire respecter les obligations internationales et, si besoin est, à prendre des mesures efficaces pour s'opposer aux actions qui défient sa volonté légitime.

Nos efforts qui visent à ce que la Hongrie rejoigne les structures d'intégration euratlantique sont motivés par notre quête de sécurité et de prospérité économique, et aussi par ce désir émotionnel de voir se réaliser, après une séparation longue et imposée, les retrouvailles historiques avec le reste de l'Europe. Ces aspirations sont en pleine conformité avec les buts et les principes des Nations unies. Non seulement elles ne contredisent pas — mais elles les complètent et les enrichissent de manière fort heureuse — nos présentes activités au sein de l'Organisation mondiale. Elles sont de nature à renforcer notre participation concrète aux diverses activités de l'ONU. En devenant membre de ces structures d'intégration, la Hongrie ne se déplacera évidemment pas sur la carte, elle ne sera pas transportée vers une autre étoile. Elle restera partie intégrante de notre planète, partageant avec les autres nations, grandes et petites, riches et pauvres, les côtés brillants aussi bien que sombres de la globalisation.

Ainsi, les problèmes tels que la criminalité et le terrorisme internationaux, la prolifération des armes, le trafic des

stupéfiants, les questions relatives à la migration ou la pollution de notre environnement, tous ces phénomènes affectent mon pays également et exigent des actions aux niveaux national, régional et international. Ils peuvent mettre en péril les structures institutionnelles de la démocratie et paralyser la stabilité économique et sociale dans un pays donné et bien au-delà. Le regain d'activité, dont on est témoin dans le domaine des actes de terrorisme, devra ainsi renforcer la détermination de la communauté des nations à instaurer une coopération internationale de la plus grande envergure afin de pouvoir combattre ce fléau par les moyens les plus efficaces. Le centre de ces opérations devra être l'ONU, qui assurera à ces efforts un caractère cohérent et véritablement universel.

La Hongrie attache une grande importance au développement et à l'approfondissement de la coopération régionale et sous-régionale avec ses voisins. L'instauration de la stabilité et l'épanouissement de la démocratie dans son voisinage lui sont d'un intérêt vital. Elle considère les diverses formes de collaboration régionale et sous-régionale comme des outils précieux et irremplaçables pour atteindre ces objectifs. Elle est prête à continuer d'y participer activement.

Il est à noter que l'une des forces motrices de l'introduction dans les pays de la région des mesures positives en faveur du progrès socioéconomique est précisément leur désir commun de rejoindre les structures de l'intégration euratlantique. La Hongrie s'est déclarée à maintes reprises en faveur de ces aspirations qu'elle ne cessera d'appuyer.

Dans ce contexte, nous considérons que le respect de l'état de droit, les garanties institutionnelles de la pleine jouissance des droits de l'homme, y compris de ceux des minorités nationales, ne sont pas seulement une condition fondamentale nécessaire à l'appartenance à ces structures d'intégration. Ils sont aussi un facteur indispensable et essentiel à l'établissement d'une paix sociale à l'intérieur même des pays.

En parlant de la partie orientale de notre continent, je soulignerai que, d'une part, il est impossible de transformer cette région avec son héritage historique mouvementé, où des communautés ethniques différentes ont cohabité pendant des siècles, en une zone de tranquillité et de prospérité, il est inconcevable de guérir les blessures profondes causées par le nationalisme agressif, sans la prise en compte des aspirations légitimes des minorités nationales et de leur souhait de se préserver comme communautés et comme porteuses d'un patrimoine national spécifique, conformément aux normes adoptées par les organisations internatio-

nales compétentes et à la pratique des États démocratiques. D'autre part, nous nous opposons résolument à la politique de nettoyage ethnique, de séparation forcée et à la création d'une nouvelle sorte de ségrégation ethnique ou religieuse en Europe à l'aube d'un nouveau siècle.

La Hongrie est profondément préoccupée par la détérioration de la situation au Kosovo. Elle partage le point de vue selon lequel sans un engagement international résolu, ce conflit risque de se répandre avec des conséquences incalculables pour la région et toute l'Europe. Par conséquent, nous appuyons les efforts qui visent à arrêter ce conflit dans les meilleurs délais par des moyens pacifiques et politiques. Nous estimons que la résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité peut en préparer le terrain. La Hongrie formule l'espoir que des négociations substantielles commenceront sans tarder entre les parties et qu'elles conduiront à un règlement durable, accordant une large autonomie au Kosovo, tout en préservant l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. À cet égard, la Hongrie souligne la responsabilité primordiale que portent les autorités yougoslaves dans la recherche de la paix et d'une solution démocratique.

Les Balkans ont trop souffert pour que la communauté internationale permette l'escalade de la violence, le retour de la terreur et l'impunité des actes de violation des droits de l'homme. Mon pays se tient prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer aux activités de la communauté internationale afin d'instaurer une stabilité à long terme et d'établir un état de droit dans cette région.

Nous suivons aussi avec une attention particulière l'évolution en Bosnie-Herzégovine. Notre objectif premier est de voir la mise en oeuvre intégrale des Accords de Dayton. Pourtant, nous devons nous rendre à l'évidence : le processus envisagé dans ces Accords, après les années ensanglantées de barbarisme et d'intolérance, pourrait s'avérer plus fragile et plus prolongé qu'on ne le croyait et l'emprise des attitudes ethnocentriques et exclusivistes plus enracinée qu'on ne le pensait. Ceci dit, nous prenons une part active dans l'entreprise internationale qui vise à aider ce pays à se remettre sur pied et à s'assurer que les années terribles d'agression et de guerre atroce ne reviendront plus.

Nous commémorons cette année le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Même si la commémoration de la naissance de ce document fondamental se prête à l'organisation des festivités, il importe aussi que de nouvelles mesures soient prises en vue de la mise en application des normes universelles contenues dans la Déclaration, afin que l'ONU puisse, en

tout temps et en tout lieu, non seulement offrir une lueur d'espoir, mais qu'elle soit aussi un instrument efficace au service de toutes les victimes des violations des droits de l'homme. L'établissement d'un mécanisme de l'ONU pour la protection internationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'une des grandes réalisations de la communauté internationale, qui découle en droite ligne de la Déclaration universelle. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'existence du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la création, après tant d'efforts, de la Cour pénale internationale.

Or, des abus graves à grande échelle continuent d'être commis dans le monde dans le domaine des droits de l'homme. Nous sommes témoins d'atteintes à la liberté des individus et des communautés, de pratiques discriminatoires brutales ou plus subtiles, y compris pour des raisons d'origines nationales ou religieuses. Cela nous amène à nous poser la question fondamentale de savoir si la communauté internationale a fait tout ce qu'il fallait pour prévenir ces événements à temps, en utilisant tous les moyens dont elle dispose? Je crains que la réponse ne soit négative.

Lier la paix et la justice, réconcilier les exigences politiques et les considérations morales ont toujours été un défi d'une extrême difficulté. Néanmoins, si on veut que la paix soit durable et qu'elle soit solidement implantée, elle devra être soutenue et renforcée par la démocratie, la légalité, un système de gouvernement responsable et transparent. C'est la raison pour laquelle nous appuyons l'introduction de l'élément des droits de l'homme dans toutes les sphères d'activité de l'ONU, y compris dans les opérations de maintien de la paix. Et c'est pourquoi nous insistons pour que ceux qui sont accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans les différents conflits, des Grands Lacs jusqu'à l'ex-Yougoslavie, soient traduits en justice. Les mesures prises en ce sens méritent l'appui de tous les membres de notre Organisation.

M. Chkheidze (Géorgie), Vice-Président, assume la présidence.

Nous ne pouvons pas nous permettre de nous détourner des situations graves qui persistent dans beaucoup de régions de notre planète où les turbulences politiques, les crises financières et les catastrophes naturelles rendent l'existence humaine extrêmement précaire et pénible. L'ONU ne saurait ignorer ces problèmes brûlants. Nous saluons l'attention justifiée portée à l'Afrique au sein de notre Organisation et à la recherche de solutions à ses difficultés. Notre monde se rétrécit de plus en plus. Par conséquent, la prise de conscience des préoccupations

planétaires et la solidarité humaine doivent devenir des exigences impératives. Car l'enjeu, aujourd'hui, est l'avenir de notre civilisation et la qualité de la vie des générations futures sur cette Terre. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion offerte par la fin du siècle sans décider de la manière dont on voudra améliorer le sort du genre humain. L'ONU est bien le lieu le plus approprié pour trancher, sans plus tarder, les questions cruciales auxquelles l'humanité est confrontée.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères d'Andorre, S. E. M. Albert Pintat Santolària.

M. Santolària (Andorre) (*parle en catalan; texte français fourni par la délégation*) : Tout d'abord, je félicite M. Didier Operti, citoyen de l'Uruguay, de son accession à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, et lui exprime la solidarité inconditionnelle de l'Andorre en cette année de réformes. Je saisis également cette occasion pour remercier le Président sortant, M. Hennadiy Oudovenko, pour l'excellente contribution qu'il a apportée aux débats tout au long de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Il y a maintenant cinq ans que l'Andorre est devenue Membre des Nations Unies. Il convient donc que je commence ma déclaration en mentionnant les raisons qui ont poussé l'Andorre à devenir Membre de l'ONU et les tâches qu'elle a réalisées. L'Andorre a voulu faire partie de l'Organisation en 1993, juste après l'approbation par le peuple andorran d'une Constitution moderne qui affirme sa souveraineté et renouvelle, en les modernisant, les textes du XIIIe siècle sur lesquels se fondent son indépendance et la neutralité dont elle jouit depuis plus de sept siècles. C'est ce qu'exigeait la stature internationale de l'Andorre.

La neutralité, cependant, n'a jamais signifié pour l'Andorre l'isolement ou un manque de solidarité. Au contraire, lors des grands conflits européens, lors de la guerre civile espagnole, l'Andorre a ouvert ses portes pour accueillir ceux qui fuyaient la terreur et la violence.

Le fait d'avoir été un sanctuaire de paix pendant si longtemps confère à l'Andorre certaines responsabilités internationales, énoncées dans la nouvelle Constitution, qui stipule que le peuple andorran doit persévérer dans la promotion de valeurs comme la liberté, la justice, la démocratie, le progrès social, et dans le maintien et le renforcement de relations harmonieuses de l'Andorre avec le reste du monde, sur la base du respect mutuel, de la coexistence

et de la paix dans le désir d'apporter sa contribution et son soutien à toutes les causes communes de l'humanité.

L'entrée de l'Andorre à l'ONU a été un fait très significatif pour notre État pour qu'elle nous donne l'occasion de nous faire entendre, de nous exprimer et de faire partie de ce forum qui englobe tous les États. Nous devons faire preuve de solidarité, d'appui et de détermination afin d'atteindre nos objectifs de paix et de liberté et de respecter pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je parle en catalan, langue de l'Andorre. C'est une vieille langue latine, qui fait partie de notre identité, et je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer en cette langue du haut de cette tribune mondiale. C'est un honneur que de pouvoir exercer l'un des droits les plus difficiles à appliquer : le droit à la différence.

Protégés par les montagnes des Pyrénées, nous jouissons depuis 720 ans d'une paix ininterrompue et de l'autonomie. Notre population compte plus de 65 000 personnes et plus de 60 nationalités. Nous avons donc l'expérience nécessaire pour parvenir à des compromis avec les minorités. Nous avons acquis avec le passage du temps l'expérience nécessaire pour conjuguer le verbe «tolérer» étant donné la diversité de notre population, dont les Andorrans ne constituent qu'une minorité, l'importance de l'immigration et la pluralité des nationalités, des cultures et des langues. Ce sont des caractéristiques des sociétés modernes.

Qu'il me soit permis de m'étendre sur les particularités de notre petit monde afin de souligner notre volonté d'accepter le compromis pour favoriser l'harmonie entre les personnes, les nations et les civilisations. Le sentiment particulier que nous éprouvons comme petit pays face à cette Assemblée nous fait comprendre la différence qui existe entre mondialisation et particularité, et entre progrès matériel et appauvrissement dans le monde.

La confiance que nous plaçons en cette Assemblée est absolue, et ce, pour deux raisons. Premièrement, nous trouvons ici les moyens d'oeuvrer pour la justice, la démocratie et la primauté du droit. Deuxièmement, l'Assemblée est la maison commune où nous sommes tous égaux et où tous les États peuvent exprimer leur position et leur inquiétude sur les problèmes du monde.

La politique de l'Andorre aux Nations Unies s'inspire de l'évolution interne de l'Organisation. Au cours de ces dernières années, les instructions du Gouvernement andorran ont été très claires : appuyer les projets de réforme du

Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, dès sa nomination, a oeuvré pour restructurer l'Organisation.

Je me réjouis de constater que M. Annan a pu atteindre son objectif en nommant une Vice-Secrétaire générale. Il convient que je félicite Mme Louise Fréchette qui, au cours des mois qui ont suivi son entrée en fonctions, a entrepris la tâche difficile de reformer cette institution avec le talent d'une personne ayant une stature de diplomate.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, l'Andorre a manifesté le désir de transparence et d'un plus grand accès de l'Assemblée générale aux travaux du Conseil de sécurité. Nous voulons également faire connaître notre désir de voir augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité, afin qu'il soit en rapport avec le nombre accru d'États Membres de l'ONU. Le Groupe de travail sur la réforme du Conseil continue de débattre de cette question et de présenter des options, et nous avons l'intention de contribuer à ses travaux.

Le thème le plus significatif est la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son éclat se reflète dans l'article 5 de la Constitution d'Andorre :

«La Déclaration universelle des droits de l'homme est intégrée dans l'ordre juridique de l'Andorre.»

Cette déclaration, partagée par de nombreux États, ne doit pas être perçue comme une utopie. La prolifération de publications et de séminaires sur la situation et le renforcement des droits de l'homme, qui sont de plus en plus perçus comme un moyen d'assurer le respect de l'individu, de la communauté et de l'environnement, traduisent les systèmes de la pensée classique.

La pratique est décevante. À l'échelle mondiale, personne parmi nous ne peut méconnaître le paradoxe de notre siècle : entre les améliorations matérielles et les abus, les agressions et les exemples plus sophistiqués d'une cruauté sans limites. Aujourd'hui, nous savons ce qui se passe dans le monde et, très probablement, beaucoup savent pourquoi. Nous ne pouvons plus vivre dans l'ignorance, sans aucune connaissance ou information.

Mais dans ce qui nous entoure, la situation n'est pas meilleure. Comment pouvons-nous faire respecter l'individu et ses droits fondamentaux dans un monde où les conflits armés, le racisme, la xénophobie et la marginalisation d'autrui abondent?

La tolérance et le respect ne sont pas des termes nouveaux, mais sont les concepts clefs qu'il faudra réinventer en veillant à ce que leur validité soit plus durable et leur application plus universelle. Trop souvent on confond tolérance avec condescendance, respect avec simple formalité bureaucratique.

Le danger menace lorsqu'on est aveuglé par des vérités absolues et des positions dogmatiques qui, d'une façon ou d'une autre, débouchent sur l'autoritarisme et l'exclusion, qui sont précisément le contraire de la tolérance et du pluralisme.

Le troisième livre du Pentateuque, le Lévitique, disait déjà :

«Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas pas de rancune envers les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même.» (*La Bible, Lévitique 19:18*)

Ce sont des normes morales anciennes et éternelles qui façonnent la société et qui ont toujours été des valeurs universelles, que l'on a incorporées, dans les grands moments, dans les grandes déclarations concernant les droits de l'homme.

Le 10 décembre, nous fêterons les 50 ans qui se sont écoulés depuis la signature que cette Déclaration, qui est devenue la bannière de l'Organisation, de même que sa raison d'être et de travailler.

Il reste encore beaucoup à faire et beaucoup de maux à vaincre. Nous sommes très loin de pouvoir nous sentir satisfaits. Il y a peu d'événements dont ce siècle, qui est sur le point de se terminer, peut s'enorgueillir. Il a été témoin de campagnes d'extermination, d'holocaustes et de guerres. Il a été extrêmement cruel et sanguinaire. Nous pouvons encore voir cette lumière noire dans des pays où se perpètrent des assassinats sous des prétextes religieux.

Bien d'autres exemples montrent que nous ne sommes pas encore parvenus à l'application universelle des droits de l'homme, et nous éprouvons le même sentiment d'impuissance quand nous voyons nos amis et nos voisins de la Méditerranée mourir aux frontières méridionales de l'Europe. Ceux qui survivent sont exclus de l'opulence de l'Europe et sont renvoyés, après bien des faux espoirs et des rêves impossibles, vers les conditions misérables de leur lieu d'origine. Il en est ainsi, notamment, sur la côte Adriatique.

La Méditerranée ne joue plus le rôle d'espace unificateur qu'elle jouait auparavant. Elle est devenue, au contraire, un mur entre le Nord, riche, à la population vieillissante, et le Sud qui, tel Prométhée, est victime de la misère, mais qui possède cependant une population jeune et vaillante, dont plus de la moitié n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans. Ne peut-on avancer qu'un conflit se profile? Nous sommes si loin du poème émouvant d'Emma Lazarus, gravé sur la Statue de la Liberté, qui accueillait les persécutés et les réfugiés et leur redonnait espoir.

Le système judiciaire se transformera-t-il en spectacle? Même de hauts dignitaires des grandes démocraties, élus sans conteste, se voient refuser le droit à une vie familiale et personnelle privée. La peine de mort est toujours en vigueur dans de nombreux pays. L'exploitation des enfants, la pornographie impliquant des enfants, les crimes sexuels, les sévices et les mauvais traitements sont des drames de la vie quotidienne.

Cinquante ans de droits de l'homme universels signifient que nous disposons de repères nous permettant de distinguer le bien du mal, et une norme grâce à laquelle nous pouvons reconnaître les actes infâmes, souvent inimaginables, de ceux, États ou individus, qui vivent sans laisser vivre. Depuis 1948, nous ne pouvons plus détourner le regard : nous savons désormais qui respecte et qui viole les droits de l'homme.

Le rapport d'Amnesty International de 1998 brosse, une fois de plus, le portrait fidèle d'une planète qui est capable des progrès technologiques et scientifiques les plus remarquables, parfois même difficilement concevables, d'une planète possédant l'ambition de conquérir l'espace interstellaire, mais également d'une planète qui continue d'être le théâtre de crimes atroces. Cet anniversaire ne saurait donner lieu uniquement à des félicitations; nous devons également porter un regard critique sur la façon dont nous avons réellement appliqué les droits de l'homme. Il est évident que chacun d'entre nous, ici présent, sait parfaitement que la dignité humaine est universelle et qu'elle est le droit le plus fondamental et le plus absolu. Nous avons foi en l'être humain qui donne un sens à l'action politique et à la liberté individuelle et des sociétés.

La démocratie est synonyme de respect strict des droits de l'homme, sans concessions; c'est là le meilleur gage de liberté et de progrès. Quelle excuse peut-on donner aujourd'hui pour justifier le fait que des individus n'ont pas le droit d'élire leurs représentants officiels et de les destituer par la voie d'élections régulières quand ils estiment que ces hommes politiques n'ont pas été à la hauteur de leur man-

dat? Nous savons que la démocratie est vulnérable quand il n'existe pas de consensus sincère sur les règles du jeu, et qu'elle est alors exposée au totalitarisme, à la corruption et à la manipulation.

La mondialisation n'est pas seulement un phénomène économique : avec la mondialisation, nous avons vu de grands États s'ouvrir à la démocratie; nous avons vu également que les régimes oppresseurs et autoritaires ne conduisent pas au succès économique durable, comme certains l'avaient affirmé.

De nombreuses institutions ont présenté des excuses pour des crimes commis il y a 500, 100 ou 50 ans. Devrons-nous attendre encore un demi-siècle avant de présenter des excuses pour les actes barbares que nous commettons aujourd'hui? Nous portons tous une part de responsabilité. Nous ne devrions pas répondre seulement avec des paroles et des bonnes intentions, surtout si nous nous prétendons désarmés devant l'injustice et la souffrance. Les actes seront les seules réponses acceptables que pourront donner les États, car même si tous les citoyens du monde pouvaient oeuvrer ensemble, ils n'en doivent pas moins s'en tenir aux lois et aux instruments nécessaires.

Que peut apporter un petit État tel que l'Andorre à cette instance mondiale? Depuis 1993, mon pays fait un grand effort juridique pour adhérer à de nombreuses conventions, ce qui nous permet de contribuer à la primauté du droit international.

En matière de sécurité, l'Andorre souhaite adhérer rapidement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au nom de la solidarité internationale. En vertu de sa tradition humanitaire, l'Andorre a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En ce qui concerne le droit international, notre présence à Rome durant les négociations relatives au traité sur la création d'une Cour pénale internationale a été marquée par une participation active à la rédaction du texte, en particulier du premier paragraphe du Statut. Je remercie toutes les délégations qui ont soutenu la participation de l'Andorre à ce projet, en particulier les États-Unis d'Amérique.

Pour ce qui est de la législation internationale en matière de droits de l'homme, nous avons, tout au long de ces dernières années, appuyé de nombreuses dispositions dans ce domaine. L'Andorre adhérera à la Convention du

Conseil de l'Europe sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui inclut notamment l'abolition de la peine de mort. Nous sommes également parties à la Convention européenne sur la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains et dégradants. Aux Nations Unies, nous avons donné la priorité à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

J'ai le plaisir, aujourd'hui, d'annoncer que nous avons pris les mesures nécessaires pour adhérer à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, dont le Secrétaire général est le dépositaire, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous sommes également préoccupés par des problèmes universels tels que le terrorisme, qui doit être combattu sans concession, et le trafic des drogues et le blanchiment de capitaux qui y est associé, contre lesquels nous devons également lutter sans relâche. La coopération internationale et l'assistance mutuelle sont les instruments dont nous devons nous servir pour mener cette lutte.

D'un point de vue financier, notre contribution par habitant est loin d'être négligeable et nous continuerons à participer au financement des fonds des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, au développement et au maintien de la paix.

Dans le domaine de la diplomatie préventive, j'insiste sur l'importance du dialogue et des relations diplomatiques pour faire progresser le monde, et sur la mise en oeuvre du mémorandum d'accord négocié avec succès par le Secrétaire général en février dernier sur le recensement des armes en Iraq; notre Ambassadeur est d'ailleurs un membre du Groupe spécial chargé d'inspecter les sites présidentiels en Iraq.

Je pense que les petits pays sans ennemis ni conflits historiques sont bien placés pour mener une diplomatie discrète et jouer un rôle de médiation en vue de garder les négociations importantes sur la bonne voie.

Après cinq ans sur la scène internationale, Andorre a trouvé sa place dans le concert des nations, et nous sommes très fiers d'appartenir à cette Organisation. À l'Organisation des Nations Unies, nous avons beaucoup appris et, entourés d'experts, avons parcouru le chemin allant de l'horizon national vers l'international, et de l'international vers l'uni-

versel. L'Andorre renouvelle devant l'Assemblée son engagement envers les droits de l'homme, aussi bien qu'envers la sécurité internationale, le maintien de la paix et la diplomatie préventive.

À la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, l'Andorre maintiendra sa position et collaborera à la réforme de cette Organisation internationale, car c'est maintenant le moment, à l'aube du nouveau millénaire, de refondre l'ONU, pour en faire un instrument plus efficace dans un ordre mondial chaque fois plus mondialisé.

Aujourd'hui, personne n'est innocent; nous partageons tous les mêmes responsabilités. Nous souhaitons participer activement avec tous les Membres à l'édification d'une ère meilleure dans un monde imparfait, où tous les peuples sont toujours plus interdépendants et exigent avec davantage de détermination et de courage que les droits de l'homme soient universellement appliqués.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdullah Abdullah, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

M. Abdullah (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : L'urgence de la situation en Afghanistan, particulièrement alarmante au vu des événements des derniers mois, exige que j'explique pourquoi et comment cette situation continue de menacer gravement la paix et la sécurité du monde.

Une triade maléfique hante notre région. Cette sinistre triade assiège et terrorise une nation tout entière. Elle a failli plonger notre région dans un vaste conflit majeur. En se répandant comme la peste, elle est sur le point de contaminer toute la région, déclenchant de l'extrême Orient à l'extrême Ouest, des alarmes dont les échos se font entendre même dans les capitales les plus lointaines. Cette triade maléfique est composée d'abord du Service de renseignement militaire pakistanais; deuxièmement, des antennes des réseaux de terrorisme international et de trafic des drogues qui opèrent en Afghanistan; et troisièmement, de l'odieuse milice des Taliban.

Le 7 août 1998, deux capitales africaines ont été le théâtre de graves explosions. L'onde de choc du terrorisme international s'est alors répandue dans le monde entier. Le lendemain, neuf diplomates iraniens et un journaliste ont été abattus à l'intérieur du consulat de la République islamique d'Iran à Mazar-i-Sharif. D'après Amnesty International, entre le 8 et le 10 août, des milliers de civils de l'ethnie

Hazara ont été tués à Mazar-i-Sharif. Le 21 août 1998, le lieutenant-colonel Carmine Calo, Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, de nationalité italienne, a été brutalement massacré par deux terroristes pakistanais détachés à Kaboul. Tous ces événements choquants ont un point commun : ils visent à réaliser un dessein sociopolitique anachronique au moyen d'une violence destructrice et de l'hégémonie aventureuse de l'armée pakistanaise dans la région. Ces actes menacent directement la paix et la sécurité régionales.

Trois grands problèmes — le terrorisme, les drogues et la violation des droits de l'homme — ont leur source dans les zones de l'Afghanistan tenues par les Taliban, mais les instigateurs se trouvent au-delà de la frontière. Au douzième sommet du Mouvement des pays non alignés, le 3 septembre 1998, à Durban (Afrique du Sud), le Président Burhanuddin Rabbani a appelé l'attention sur ces problèmes. Dans les paragraphes du Document final qui traitent du terrorisme, il est dit qu'il est impératif qu'aucun État n'organise des actes terroristes sur le territoire d'autres États, ni n'appuie de tels actes ou n'y participe, et qu'aucun État n'encourage des activités liées à de tels actes, notamment en autorisant des terroristes à utiliser le territoire ou le sol national pour se préparer à commettre des attentats dans un pays voisin ou pour former du personnel à cette fin ou en finançant des activités terroristes. Au paragraphe 153 du Document final, il est indiqué que les chefs d'État ou de gouvernement ont solennellement réaffirmé qu'ils condamnaient sans réserve tout soutien politique, diplomatique, moral ou matériel au terrorisme. Nous souscrivons pleinement à l'avis général selon lequel le terrorisme, étant un phénomène mondial, exige une réponse collective et concertée.

L'Afghanistan, à l'instar des autres membres du Mouvement des pays non alignés, condamne également la pratique de recruter, financer, former, utiliser ou appuyer des mercenaires, qui va à l'encontre des buts de la Charte des Nations Unies et viole ses principes. Disons-le clairement une fois encore ici, les Taliban sont des mercenaires pakistanais.

Le 28 août 1998, face à la dégradation de la situation à la suite d'une nouvelle série d'activités militaires clairement commanditées par des agents de l'ISI de l'autre côté de la frontière, le Conseil de sécurité a adopté une importante résolution, la résolution 1193 (1998), qui a été fermement appuyée par le Président Rabbani au sommet de Durban. Cependant, la réaction des mercenaires Taliban et de leurs commanditaires de l'autre côté de la frontière, face à cette résolution, a été de lancer le 14 septembre une vio-

lente attaque dans la vallée de Bamyán, au cours de laquelle les actes les plus atroces ont été commis contre la population civile de la vallée. C'est ainsi qu'ils ont une fois de plus confirmé leur détermination à poursuivre leurs visées militaires.

À l'heure actuelle, le seul pays qui s'enorgueillisse de reconnaître les Taliban et qui invite même les autres pays à suivre son exemple est toujours le Pakistan. L'ingérence pakistanaise en Afghanistan — qui a des conséquences directes pour le Pakistan lui-même et la région tout entière — a été résumée comme suit dans le quotidien pakistanaise *The News*, le 25 septembre 1998 :

«L'Asie du Nord-Ouest connaît de graves problèmes et ce sont les Taliban qui les ont déclenchés. Les Taliban n'ont pas seulement plongé l'Iran et les républiques d'Asie centrale dans le conflit, ils ont également créé des tensions dans les relations du Pakistan avec tous ses voisins musulmans. La politique qui était censée raffermir les arrières stratégiques du Pakistan est devenue un borbier dans lequel il s'enlise. Islamabad se voit maintenant devant un choix critique : ou bien remettre les Taliban à leur place ou bien se ranger du côté des Taliban contre des pays voisins amicaux.»

L'article poursuit :

«Si quelqu'un pense que la victoire des Taliban rétablirait durablement la paix en Afghanistan et que les dividendes de la paix commenceraient alors à affluer, il se trompe lamentablement.»

Des gros titres, tels que celui qui figure dans l'édition du 26 septembre du *Washington Post* : «La crise pousse le Pakistan au bord du désastre», sonnent l'alerte au sujet d'une situation qui va perturber une région tout entière. En fait, lorsqu'un pays fragile et vulnérable comme le Pakistan joue si gros jeu, comme disent les Afghans, il creuse sa propre tombe.

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies demande que des mesures collectives efficaces soient prises en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix. C'est dans cet esprit qu'au cours des trois dernières années, l'État islamique d'Afghanistan a maintes fois mis en garde la communauté internationale contre les risques croissants que font courir à la paix et à la sécurité régionales les menées des services de renseignements militaires du Gouvernement pakistanaise (ISI) et de ses mercenaires, les Taliban, en

Afghanistan. Malheureusement, nos cris d'alarme n'ont pas été entendus.

Aujourd'hui, l'aggravation de la situation en Afghanistan avec les sinistres conséquences qu'elle a pour la région et au-delà, ne sont que trop méritées. La communauté internationale doit admettre qu'elle n'en a pas fait assez face à la politique d'agression toujours plus téméraire de l'ISI envers l'Afghanistan et qu'elle est allée trop loin dans sa politique d'apaisement à l'égard des Taliban qui mènent un combat contre le reste du monde. Le Conseil de sécurité doit établir que ces faits constituent une menace contre la paix, une rupture de la paix et un acte d'agression de la part du Pakistan et il doit prendre des mesures appropriées contre les agresseurs, conformément aux Articles 41 et 42 de la Charte. La situation alarmante de l'Afghanistan exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures fermes. Il est grand temps d'agir face à la présence d'environ 28 000 Pakistanais armés en Afghanistan, comme le veut l'Article 39 de la Charte des Nations Unies.

L'attitude obstinée de refus et d'intransigeance des Taliban à l'égard de la paix et des droits de l'homme est bien connue de la communauté internationale. Faut-il rappeler une fois de plus comment la milice rétrograde des Taliban, aidée par ses alliés de l'autre côté de la frontière, conçoit les événements d'Afghanistan?

Les Taliban répondent à leur façon à toute question soulevée par l'ONU et la communauté internationale. À la demande qui leur est faite de créer un gouvernement représentatif ayant une large assise, les Taliban répondent qu'ils ont placé de nombreuses régions de l'Afghanistan sous leur contrôle militaire et que par conséquent, leur gouvernement est largement représentatif. Lorsqu'on leur demande d'organiser des élections en Afghanistan, les Taliban répondent que les élections sont contraires à l'islam. Ils prétendent que les autres États musulmans, qui acceptent le principe des élections, se sont écartés des dogmes de l'islam. Lorsqu'on leur dit de respecter les droits de l'homme, ils répondent qu'ils ont leurs propres normes en matière de droits de l'homme. D'après eux, les droits de l'homme tels qu'ils sont conçus dans les autres pays musulmans ne sont pas fondés sur l'islam.

La réponse des Taliban aux appels répétés en faveur du respect des droits des femmes et de la réouverture des écoles de filles, citée dans le *Washington Post* du 25 septembre 1998, est que

«les pays qui réclament à cor et à cri les droits des femmes cherchent en fait à utiliser les femmes pour

les prostituer et s'en amuser jusqu'à ce qu'elles soient vieilles et ne servent plus à rien.»

Les Taliban prétendent qu'ils savent mieux que quiconque comment traiter les femmes et les filles.

Lorsqu'on leur demande de mettre fin à la production et au trafic de drogues, les Taliban répondent que même si les stupéfiants sont produits en Afghanistan c'est ailleurs qu'ils sont consommés. Ils osent dire que la production et la contrebande de drogues, qui sont organisées conjointement par les Taliban et certains officiers militaires pakistanais, leur font gagner de l'argent. Quand on leur demande d'engager des négociations avec les parties au conflit, ils répondent (je cite de nouveau le *Washington Post*), qu'il faut en toute première priorité désarmer l'opposition et que c'est seulement après que des négociations pourront s'engager.

La paix n'a aucune place dans le programme des Taliban. Même lorsque M. Lakhdar Brahimi, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, les a invités à participer directement avec nous aux pourparlers d'Ashgabat le 5 avril 1998, ils ne sont pas venus. Le 25 avril 1998, ils ont unilatéralement rompu les négociations ouvertes entre les deux parties sous la supervision de l'ONU et de l'Organisation de la Conférence islamique et ils ont violé le cessez-le-feu observé à la demande de l'Organisation des Nations Unies et des États-Unis par une vaste offensive militaire au nord de Kaboul. C'est parce que cette offensive a échoué qu'ils sont revenus le lendemain, le 26 avril, à la table des négociations, pour la quitter une fois de plus aussitôt après, unilatéralement et définitivement, comme l'a constaté le Secrétaire général.

En substance, l'intransigeance des Taliban procède de leur conviction ferme et obstinée que la solution militaire est la seule solution possible. Cela donne une idée de la philosophie de leurs mentors pakistanais qui sont déterminés à dominer l'Afghanistan. Ainsi, tous les efforts susceptibles de déboucher sur une solution pacifique, sans exception, ont été délibérément contrecarrés. Personne n'a donc été surpris que les Taliban aient non seulement refusé de participer à la grande réunion intra-afghane du 18 juillet 1998 à Bonn en Allemagne, qui devait marquer le début de la grande assemblée traditionnelle, la *loya jirgah*, mais aussi, une semaine plus tard, condamné cette rencontre intra-afghane et lancé au nord de l'Afghanistan de grandes opérations militaires, avec le soutien de la force aérienne pakistanaise.

L'État islamique d'Afghanistan confirme résolument que, comme il a été dit maintes fois dans cette Assemblée

depuis des années, il n'y a pas de solution militaire au conflit en Afghanistan. Le retrait des militaires et du personnel armé étrangers et le retour de l'opposition à la table des négociations pour engager un dialogue politique en vue de parvenir à un règlement politique durable du conflit et la formation d'un gouvernement pleinement représentatif et multiethnique sont les principaux éléments qui permettront de créer un climat de paix en Afghanistan et dans la région tout entière.

Nous proposons qu'un dialogue intra-afghan soit ouvert sans délai et sans condition préalable, sur la base des principes suivants, qui s'inspirent de notre plate-forme nationale et de l'engagement international énoncé au paragraphe 2 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, et qui sont conformes à nos principes et à notre culture.

Premièrement, en ce qui concerne les principes de l'islam, les dogmes et les enseignements islamiques sont les principes suprêmes qui devront régir le futur système politique, la Constitution et les autres lois.

Deuxièmement, la démocratie et le pluralisme seront à la base du futur système politique qui sera formé en Afghanistan.

Troisièmement, en ce qui concerne le principe des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des filles à l'éducation, au travail et à la coexistence bénéfique, tel qu'énoncé dans les dispositions des instruments relatifs aux droits de l'homme, est un des principes qui devrait faire partie intégrante de tout accord de paix. C'est là un témoignage de notre engagement en tant que membre de la communauté internationale.

Quatrièmement, le principe des élections et de la délégation de pouvoirs aux collectivités locales devrait être incorporé dans tout accord de paix, car cela est nécessaire et urgent pour rétablir la confiance et répondre à la volonté du peuple. Les administrations locales et les responsables locaux, y compris les membres des conseils provinciaux, seront tous élus. Le Gouvernement central sera représentatif, équitablement ouvert à tous les groupes ethniques et à toutes les catégories de la société afghane, et il s'appuiera sur les règles constitutionnelles.

Cinquièmement, s'agissant des principes de la neutralité permanente et de l'indépendance, les pays de la région et la communauté internationale devront reconnaître la neutralité permanente de l'Afghanistan. L'Afghanistan ne conclura jamais aucune alliance politique ou militaire contre quelque État que ce soit et le sol afghan ne sera pas utilisé

comme base pour des hostilités contre un autre État. Les relations internationales seront conduites de manière indépendante, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'Afghanistan participera activement aux processus de coopération économique régionale, de transport et de commerce régional. Il agira en bon partenaire au sein de la communauté des nations.

L'État islamique d'Afghanistan salue la réunion du groupe des «Six plus Deux» tenue au niveau des ministres des affaires étrangères le 21 septembre 1998 à New York. Nous souscrivons sans réserve à ce qui a été convenu d'un commun accord et exprimons notre ferme soutien à la décision du Secrétaire général de dépêcher son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, dans la région. Nous restons déterminés à lui apporter notre entière coopération dans le cadre de sa mission.

L'État islamique d'Afghanistan appuie pleinement la réforme de l'ONU, qualifiée à juste titre de «révolution tranquille» par le Secrétaire général. De même, l'établissement d'un Compte pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour le partenariat international, entre autres innovations, mérite le soutien des États Membres. Cependant, les pays les moins avancés, et en particulier ceux qui sont en guerre, doivent recevoir la priorité.

Dans leur Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont promis de faire en sorte que

«l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXI^e siècle dotée de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettent de servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée.»
(Résolution 50/6)

Ces structures doivent inclure le cadre institutionnel de l'Organisation, et notamment un Conseil de sécurité dont les méthodes de travail et la composition soient mieux adaptées aux besoins et aux réalités de notre époque.

Le Groupe de travail qui a été chargé d'examiner cette question commencera bientôt sa sixième année d'intenses délibérations. Ces délibérations ne peuvent pas se poursuivre indéfiniment. Il est temps de fixer un ordre du jour concret et d'agir si nous voulons relever les défis du prochain millénaire. C'est pourquoi l'Afghanistan se prononce en faveur d'une réforme d'ensemble qui rendrait le travail du Conseil de sécurité plus transparent et sa composition plus représentative, notamment avec de nouveaux sièges permanents pour des pays en développement et des pays

développés. Dans cette dernière catégorie, il conviendra de faire place à des protagonistes de l'économie mondiale, comme l'Allemagne et le Japon. En même temps, un nombre suffisant de sièges non permanents devraient être ajoutés pour tenir compte des intérêts des petits pays et des pays de taille moyenne. Dès lors, il faudra amender la Charte afin de réduire radicalement l'exercice du droit de veto qui est très peu démocratique. Le siècle à venir exige un Conseil de sécurité qui soit adapté au nouveau paysage mondial.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Carlston B. Boucher, Chef de la délégation de la Barbade. Je lui donne la parole.

M. Boucher (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Je me réjouis tout particulièrement de féliciter M. Didier Opertti, représentant honoré du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, et j'ai le plaisir de lui promettre l'entière coopération de la délégation de la Barbade. Je souhaite également exprimer notre profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la façon efficace dont il a conduit la cinquante-deuxième de l'Assemblée générale, la session de la réforme.

Cette cinquante-troisième session qui s'achèvera à l'aube du XXI^e siècle, nous oblige à nous demander sérieusement si l'ONU est vraiment prête à relever les défis du nouveau millénaire. Cette session pourrait très bien rester dans l'histoire comme celle où il a été décidé de revitaliser l'Organisation pour qu'elle soit prête au moment décisif.

Le processus de réforme généralisée est en cours. La Barbade soutient fermement les propositions du Secrétaire général, notamment celles qui visent à renforcer l'efficacité de l'Organisation. Ma délégation se réjouit des débuts encourageants de ce processus. Toutefois, nous devons mettre en garde contre des réformes qui seraient motivées plus qu'il ne faut par le souci de réduire les effectifs, ou prédéterminées par des contraintes budgétaires. De telles réformes nuiraient à la mise en oeuvre des programmes d'action issus des grandes conférences mondiales — de Rio à Rome — qui énoncent les objectifs prioritaires adoptés par les États Membres pour le monde de demain.

Une réforme profonde nous oblige également à faire face à la crise financière qui entrave depuis trop longtemps l'activité de l'Organisation, qui nuit à son intégrité et qui l'oblige à recourir à des expédients comptables pour se maintenir à flot. Les arriérés dus de longue date par le plus important contributeur ne sont pas un héritage digne de

l'Organisation des Nations Unies du XXIe siècle. Plaçons cette Organisation sur une assise financière sûre, moyennant le règlement inconditionnel et ponctuel des arriérés, conformément aux obligations découlant de la Charte.

La réforme du Conseil de sécurité est également impérative si l'on veut que les Nations Unies gardent toute leur actualité au XXIe siècle. En particulier, le Conseil doit être plus représentatif des Membres de l'Organisation et conduire ses travaux dans une plus grande transparence.

La menace croissante contre la paix et la sécurité mondiales a considérablement handicapé l'Organisation et mis en évidence qu'il était urgent de la rationaliser et de moderniser son mécanisme de maintien de la paix. On prévoyait que la fin de la guerre froide annoncerait une nouvelle ère de paix et de stabilité, mais les mécanismes traditionnels de l'Organisation se sont avérés inadéquats face à des conflits d'un type nouveau, et la volonté politique insuffisante face à des crimes contre l'humanité d'une cruauté inconcevable.

C'est pourquoi ma délégation salue le succès de la récente Conférence des plénipotentiaires tenue à Rome, qui a abouti à la création d'une Cour pénale internationale permanente. Cette loi historique complète de manière opportune la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire. Nous avons le plaisir de rappeler que c'est la délégation de la Trinité-et-Tobago qui a présenté le point portant sur la création d'une cour pénale internationale à la quarante-quatrième session de l'Assemblée, en 1989.

Le monde de l'après-guerre froide n'est pas devenu moins dangereux. Les nouvelles luttes qui ont éclaté et la persistance de conflits implacables ont aggravé la situation politique déjà fragile dans de nombreux pays en développement. Cette instabilité a mobilisé des énergies et des ressources aux dépens des actions prioritaires pour le développement durable et la dépaupérisation. Quatre-vingt dix pour cent des conflits d'aujourd'hui se déroulent à l'intérieur d'un même pays et non pas entre pays, et la majorité des victimes sont des civils, non des soldats, d'où la préoccupation internationale accrue face aux milliers de victimes innocentes qui chaque année sont tuées ou mutilées. La Barbade s'est donc unie aux 121 États qui, en décembre dernier, ont signé à Ottawa la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'entrée en vigueur de cette Convention au 1er mars 1999 sera extrêmement opportune.

La Barbade reconnaît les dangers de plus en plus grands des situations dans lesquelles les membres des forces de maintien de la paix de l'ONU s'acquittent de leurs fonctions, et déplore que plusieurs aient récemment perdu la vie dans un certain nombre de postes. Nous appelons toutes les parties aux conflits à respecter la neutralité de ces serviteurs vaillants et dévoués de la paix et à chercher la réconciliation et le compromis; c'est seulement ainsi que la stabilité intérieure si décisive pour la croissance économique soutenue et pour l'amélioration du niveau de vie des populations pourra s'établir.

L'exacerbation des conflits et de l'instabilité menacent la paix et la sécurité mondiales sur plusieurs fronts. Le blocage des négociations entre Israël et la Palestine a ravivé nos craintes concernant les perspectives de paix dans une région lasse des conflits. L'arme du terrorisme touche maintenant des pays jusqu'alors épargnés par ce fléau. Le trafic international de drogues illicites et d'armes, notamment des armes légères, fait peser une menace extrêmement grave sur la démocratie et la société des petits États.

Les essais nucléaires ont suscité de nouvelles craintes de prolifération. Nous continuerons d'appuyer les objectifs de non-prolifération en vue de parvenir à l'élimination de toutes les armes nucléaires.

La Barbade condamnera sans relâche et dans les termes les plus vigoureux tous les actes de terrorisme. Nous oeuvrerons d'arrache-pied avec nos partenaires régionaux, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et la communauté internationale, pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade afin de lutter contre le fléau du trafic de drogues.

Les leçons à tirer de l'insécurité sont claires. Les solutions sont hors d'atteinte d'un État, fût-ce un pays développé. La réalité de l'interdépendance mondiale exige un engagement plus ferme à l'égard d'objectifs de sécurité collective et une action mieux coordonnée pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité dans le monde.

J'évoquerai brièvement une autre dimension du problème de la sécurité mondiale, à savoir, la sécurité humaine. À ce propos, qu'il me soit permis de rappeler la dette de reconnaissance qu'ont les pays en développement à l'égard de l'éminent économiste pakistanais, mon ami et collègue, le regretté Mahbub ul Haq. Plus que tout autre, il a placé la condition humaine au centre de la philosophie moderne du développement, notamment grâce à ses travaux novateurs dans le cadre de la série des *Rapports sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le dévelop-

pement. Sa contribution intellectuelle au débat sur le développement durable et la réduction de la pauvreté est remarquable. Il a placé l'être humain au coeur de la réflexion politique, et en particulier la situation critique de plus d'un cinquième de la population mondiale qui vit dans des conditions de pauvreté et de désespoir.

Ce souci de garantir à tous le droit au développement devrait être au centre du débat sur la mondialisation, la libéralisation et leur impact sur les pays en développement, notamment les plus pauvres. Nous pensons que l'ONU doit être la conscience de la communauté internationale et qu'elle doit faire entendre dans ce débat mondial la voix des plus pauvres et des plus vulnérables.

C'est pourquoi ma délégation s'est félicitée du récent débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance, et sur les politiques à adopter face à ce phénomène. Nous avons trouvé ces débats enrichissants. On s'est généralement accordé à reconnaître que le processus de mondialisation avait créé de nouvelles possibilités d'accélérer la croissance économique et d'améliorer les niveaux de vie grâce à la libre circulation des capitaux à travers les frontières. Cependant, de nombreux pays en développement n'ont pas encore pu profiter de ce processus. Et même si les bénéfices sont évidents, les risques qui y sont associés, si graves qu'ils soient, sont moins apparents. Qui aurait pu prévoir que les économies d'Asie de l'Est allaient plonger dans une crise financière d'une telle ampleur et connaître une instabilité et un chaos tels qu'ils menacent le tissu même de leurs sociétés, et même l'économie mondiale?

De nombreuses questions ont été posées au sujet des avantages et des inconvénients de la libre circulation des capitaux qui est à l'origine de cette crise, et sur le rôle des institutions de Bretton Woods dans cet ordre mondial, mais il n'y a guère de réponses rassurantes. Il est clair que la crise tient en partie aux faiblesses de l'architecture et des pratiques financières mondiales. L'économie mondiale apparaît si radicalement différente de ce qu'elle était il y a une dizaine d'années, que nous sommes obligés de nous interroger sur notre incompréhension du fonctionnement de l'économie et sur la manière dont nous pouvons concevoir une nouvelle structure qui permette de la gérer plus efficacement. Dans la mesure où nous n'avons pas jusqu'à présent établi une politique déterminée d'ajustement à la mondialisation, en particulier pour protéger les groupes vulnérables et pauvres, la voix de l'ONU doit se faire entendre dans ce débat d'importance capitale.

Compte tenu de leur fragilité écologique et de leur vulnérabilité économique, les petits États insulaires en développement suivent avec une grande anxiété l'évolution de l'économie mondiale. Nous nous félicitons des nombreuses études en cours sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. En décembre 1997, un Groupe spécial d'experts chargé d'établir des indices de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement, convoqué par le Secrétariat de l'ONU, a conclu que ces États constituent un groupe de pays plus vulnérables que les autres. Plus récemment, un comité de haut niveau, créé par le Secrétaire général du Commonwealth et présidé par le Très Honorable Owen Arthur, Premier Ministre de la Barbade, a tenu des consultations avec les principales institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au sujet de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, notamment dans la conjoncture actuelle.

Comme pour souligner cette situation, il y a à peine quelques jours, l'ouragan Georges qui a anéanti en l'espace de quelques heures ce qui avait été construit au prix de longues années de labeur, nous a brutalement rappelés à la réalité. Nous déplorons les immenses pertes humaines et les dégâts importants qu'ont subi plusieurs de nos îles soeurs dans les Caraïbes, ainsi que le sud des États-Unis, et nous nous joignons à l'appel lancé en faveur d'une assistance internationale d'urgence.

La Barbade partage la préoccupation croissante qu'inspirent aux pays en développement les répercussions de la mondialisation et de la libéralisation, car elle est pauvre en ressources et en capacités techniques. Nous reconnaissons que l'adaptation à ce processus irréversible est un impératif et non une option et que les pays devront payer cher leur inaction politique. La Barbade, par conséquent, met en oeuvre un vaste programme de réformes économiques, sociales et institutionnelles pour mieux s'adapter à la transformation rapide de la scène mondiale, tout en consolidant son intégration dans l'économie régionale, notamment au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La récente conférence des chefs de gouvernement, qui a eu lieu à Sainte-Lucie du 30 juin au 4 juillet, a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la CARICOM et a donné un nouvel élan au processus d'établissement d'un marché unique et d'une communauté économique.

Étant donné la nécessité de plus en plus évidente de trouver une réponse politique à la mondialisation, les États de la CARICOM ont établi un mécanisme technique supervisé par une direction politique de haut niveau, afin d'ap-

puyer les négociations régionales en cours dans l'hémisphère. Ces négociations devraient aboutir à la création d'une zone de libre-échange des Amériques en 2005. Ce sera le bloc commercial régional le plus grand et le plus différentiel du monde. Nous reconnaissons qu'un appui technique à long terme sera nécessaire pour que les petits États puissent acquérir les moyens de négocier efficacement, d'obtenir une part équitable des bénéfices commerciaux et bénéficier lors de leur adhésion de dispositions transitoires afin de réduire autant qu'il se peut les risques d'instabilité économique.

Dans un contexte international plus large, la Barbade a été heureuse d'accueillir en mai 1998 la soixante-septième session du Conseil des ministres d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ainsi que la réunion du vingt-troisième Conseil conjoint des Ministres de l'ACP et de l'Union européenne (UE). Ces consultations ont porté sur l'avenir des relations ACP-UE, et en particulier sur la structure de coopération qui succédera à la Convention de Lomé lors de son expiration en l'an 2000.

À la suite de ces réunions la Barbade a assumé la présidence du Conseil des ministres du groupe ACP qui lancera, aujourd'hui le 29 septembre, des négociations officielles sur le régime qui remplacera la Convention de Lomé. Là encore, la participation de la CARICOM bénéficiera de la direction et du travail techniques du mécanisme régional de négociation. Les États de la CARICOM examineront les possibilités de coopération fructueuse et de partage de l'information avec d'autres membres du groupe ACP lors de ces négociations cruciales.

La simple mention des relations entre le groupe ACP et l'Union européenne nous rappelle le problème inquiétant et toujours non réglé des exportations de bananes des États de la CARICOM vers l'Union européenne. Si elle est mise en oeuvre, la décision prise à ce sujet par l'OMC aura des effets désastreux sur l'économie des pays concernés et sur les moyens d'existence de larges secteurs de leurs populations. De plus, elle fera peser de lourdes incertitudes sur l'investissement et les perspectives générales de développement dans la région. Les États de la CARICOM demeurent très préoccupés par cette question et espèrent qu'une solution satisfaisante sera bientôt trouvée.

Ma délégation attend avec impatience la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en septembre 1999, et au cours de laquelle le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement sera réexaminé. Dans le cadre de l'Alliance des petits États insulaires, nous participerons activement au processus préparatoire, y com-

pris à la conférence des donateurs prévue en février 1999. Nous estimons que cette conférence offrira une occasion utile de mobiliser des appuis pour un ensemble de projets prioritaires qui stimuleront la mise en oeuvre de ce Programme au cours des prochaines années.

Nous attachons aussi beaucoup d'importance à la réunion de la Commission du développement durable prévue en avril 1999, qui nous aidera à mieux nous préparer à la session extraordinaire. Cette réunion mettra l'accent sur le tourisme durable et les océans qui revêtent une importance vitale pour les petits États insulaires en développement. Elle soulignera la préoccupation que nous inspirent la conservation et la gestion durables de nos ressources marines, et en particulier l'utilisation du fragile écosystème de la mer des Caraïbes pour le transport de matières nucléaires et d'autres matières dangereuses. C'est pourquoi les États de la CARICOM tenteront de faire reconnaître que la mer des Caraïbes doit être considérée comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La session extraordinaire sera un important jalon dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. La Barbade est fière de ce programme international qui porte son nom. Ce programme offre un cadre solide pour des politiques d'appui au développement durable des petits États insulaires en développement, compte tenu de leurs vulnérabilités et de leurs besoins particuliers. Nous croyons que, avec la coopération et l'appui constants de nos partenaires internationaux, nous pourrions renforcer la mise en oeuvre du Programme d'action et en consolider la viabilité à long terme.

Pour terminer je rappellerai que l'Assemblée générale, au cours de cette cinquante-troisième session, a beaucoup de questions vitales à examiner. Ma délégation estime toutefois que le plus urgent est de réaffirmer notre engagement en faveur de cette Organisation indispensable et de renforcer sa capacité à relever les défis qui s'annoncent pour le prochain millénaire. Les petits États insulaires en développement sont profondément attachés à l'ONU. Celle-ci a rendu la communauté internationale pleinement consciente de leur vulnérabilité. Mais plus encore, c'est la seule institution qui incarne les objectifs de paix et de sécurité, de développement durable, de démocratie et de justice sociale, qui définissent notre humanité commune.

La Barbade s'engage à appuyer par tous les moyens cette mission universelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des

affaires étrangères de la République du Kenya, S. E. M. Bonyaya Adhi Godana.

M. Godana (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par féliciter le Président pour son élection unanime à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis confiant que, sous sa direction compétente et grâce à sa vaste expérience diplomatique, nos débats seront fructueux et la session sera couronnée de succès.

Je tiens également à rendre hommage à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la compétence et la sensibilité dont il a fait preuve à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa cinquante-deuxième session.

Je saisisrai aussi cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'édifier une ONU prospère au moyen de réformes qui lui permettront de relever les défis du prochain millénaire. Je sais bien que les adaptations et les réorientations sont parfois pénibles, mais je suis confiant que, sous la direction de M. Annan, l'ONU continuera à s'épanouir. Le Kenya appuie les efforts faits dans ce sens par le Secrétaire général.

L'Assemblée générale offre aux États Membres l'occasion de prendre connaissance d'idées intéressantes et utiles concernant des questions vitales pour l'ensemble de la communauté internationale, telles l'instauration d'un ordre mondial stable, pacifique et équitable, et d'en débattre. Dans ce contexte, nous constatons que les Nations Unies restent présentes partout en Afrique, en Europe, en Asie et dans les Amériques, qu'il s'agisse du maintien et de l'édification de la paix, des programmes de développement ou de l'assistance humanitaire.

Dans notre propre région, par exemple, je mentionnerai l'excellent travail du Programme des Grands Lacs, basé à Nairobi, qui relève de l'Équipe spéciale pour les secours, la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs. Ce programme, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement, contribue énormément à l'identification des priorités de développement pour les pays des Grands Lacs qui s'efforcent de sortir d'une situation conflictuelle pour amorcer leur développement. Le Kenya est aussi reconnaissant de la réaction rapide de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe face à la sécheresse et aux inondations causées par El Niño. De plus, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec l'appui du Programme alimentaire mondial, continue de secourir les réfugiés dans notre

pays. Tous ces efforts des organismes des Nations Unies sont louables et doivent être encouragés et soutenus.

Depuis 10 ans, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la coopération internationale ont beaucoup progressé. Malheureusement, on estime que les conflits armés ont tué quelque quatre millions de personnes pendant cette même période. La majorité de ces conflits, qui menacent maintenant la paix et la sécurité internationales, sont des conflits internes et non des guerres entre États. À l'heure actuelle, près de 30 guerres civiles et un plus grand nombre encore de conflits de moindre envergure font rage dans le monde. Ce nouveau type de conflits pose de nouveaux types de problèmes. Il faut donc revoir les mécanismes actuels de règlement des conflits afin de pouvoir relever ces nouveaux défis. Comme l'a signalé en juin dernier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la question de l'impact des conflits armés sur les enfants :

«Les acteurs internationaux et nationaux doivent prendre des mesures politiques, économiques et sociales pouvant susciter au sein des communautés un sentiment d'espoir et non de désespoir, d'intégration et de participation et non d'exclusion, d'appartenance et non d'aliénation.» (*S/PV.3896, p. 5*)

La crédibilité de la communauté internationale se fonde sur sa capacité d'offrir des solutions justes et parfois radicales à des questions importantes. Je pense ici à la volonté louable de la communauté mondiale de punir les auteurs de crimes de guerre et d'autres violations du droit humanitaire international. À ce sujet, le Kenya se félicite du travail accompli par les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ainsi que de la mise sur pied de la Cour pénale internationale, qui entrera bientôt en fonction. La communauté internationale doit démontrer sa volonté de poursuivre les criminels, quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

Le Kenya est favorable à tout ce qui tend à renforcer la légitimité et les moyens d'action des organes régionaux de maintien de la paix. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sont des exemples d'organisations régionales qui ont beaucoup contribué au maintien de la paix dans des situations de conflit. Je soulignerai également le rôle utile qu'ont joué la Communauté d'États indépendants et l'OSCE dans les conflits en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Albanie, en Abkhazie, en Géorgie et actuellement dans la région du Kosovo de la Yougoslavie.

En Afrique, les forces du Groupe de contrôle de la CEDEAO ont rétabli le Gouvernement démocratiquement élu du Président Kabbah en Sierra Leone et l'ordre constitutionnel au Libéria. Les résultats remarquables de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) en République centrafricaine méritent également d'être salués. En Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) continue de promouvoir le dialogue politique entre les factions en guerre au Soudan et en Somalie. En Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe a pris des initiatives, notamment face au conflit en République démocratique du Congo.

Ces organisations régionales, qui ont beaucoup fait progresser le règlement de conflits, ont droit à notre reconnaissance et méritent le soutien nécessaire. Il faut toutefois souligner que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales relève d'abord du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les séances extraordinaires que le Conseil a consacrées aux causes des conflits et à la promotion de la paix et du développement durable en Afrique ont fait ressortir la nécessité d'un effort international concerté pour que la paix et la sécurité règnent sur notre continent. Au cours de la séance extraordinaire sur l'Afrique, tenue en septembre 1997, et de la séance de suivi du 24 septembre 1998, le Conseil de sécurité a noté qu'en dépit des progrès accomplis dans certains pays africains, le nombre et l'intensité des conflits armés sur le continent demeuraient très préoccupants. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la paix durable et le développement économique sont liés. Le Kenya souscrit à l'analyse du Secrétaire général qui définit dans son rapport les trois grands défis à relever : il faut promouvoir en Afrique des actions politiques et non des réponses militaires aux problèmes; mobiliser la volonté politique de promouvoir réellement la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie; et enfin entreprendre diverses réformes nécessaires pour permettre la stabilité politique et la croissance économique.

Alors que la tendance générale est de rechercher des moyens de renforcer la coopération politique et l'intégration économique, l'unité et la stabilité de certains États, notamment en Afrique, sont menacées par des conflits ethniques, sociaux et autres à l'intérieur des États. Les conflits dans la région des Grands Lacs, en Somalie et dans le sud du Soudan et plus récemment, le conflit inter-États entre l'Éthiopie et l'Érythrée, sont très préoccupants pour nous. Le Kenya a participé et continuera de participer aux efforts visant à réduire les tensions en Afrique et ailleurs.

En 1996 et 1997, le Kenya a accueilli les divers sommets de Nairobi sur les conflits qui font rage en République démocratique du Congo et dans le sud du Soudan, sous les auspices de l'IGAD. Plus récemment, le Président Moi a rencontré séparément les dirigeants de l'Éthiopie et de l'Érythrée pour les engager à résoudre leur litige frontalier par la négociation et non par la guerre. Ces efforts ont appuyé les importantes initiatives de l'ONU, de l'OUA et d'autres; nous estimons qu'ils ont contribué à éviter qu'une véritable guerre n'éclate entre l'Éthiopie et l'Érythrée. J'ose espérer que les protagonistes ont la volonté de chercher un règlement définitif négocié.

S'agissant de la Somalie, nous déplorons qu'aucun progrès ne semble avoir été réalisé dans la voie du retour à la normale et du rétablissement de l'État. Les initiatives de l'IGAD et du Caire sont dans l'impasse. Toutefois, nous sommes encouragés par la cessation des hostilités, par l'accord intervenu à Mogadishu entre les factions en guerre sur l'administration conjointe de la ville divisée et par la réouverture du port et de l'aéroport. Nous espérons que les parties reprendront un dialogue sérieux dans les meilleurs délais.

En juin dernier, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert sur les enfants dans les conflits armés. C'est là une question qui présente un intérêt particulier pour l'Afrique, au moment où nous parvenons des récits effroyables d'atrocités subies par des enfants ou auxquelles ils participent. Nous sommes douloureusement conscients du troublant phénomène de la chiourme obligée à servir sous les armes dans certaines régions d'Afrique et nous sommes préoccupés par la possibilité que des enfants puissent être ainsi recrutés. À cela s'ajoute la disponibilité d'armes de petit calibre qui, comme l'a indiqué la semaine dernière le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas Jozias van Aartsen, peuvent déstabiliser toute la région.

Les enfants sont notre avenir et nous devons tous continuer d'appuyer l'action du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour les protéger dans les zones de conflits armés. À cette fin, ma délégation réitère la nécessité d'un strict respect par tous les États Membres des dispositions pertinentes du droit international.

Le Kenya considère que l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires marque une étape décisive dans la réalisation d'un des objectifs principaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous pensons que notre objectif commun doit être d'aboutir à un désarmement nucléaire des États dotés d'armes nucléaires.

Il est regrettable que le manque de volonté apparent des États dotés d'armes nucléaires de progresser rapidement vers un désarmement authentique a récemment fourni un prétexte à d'autres pour effectuer des essais nucléaires. Cela a fait ressortir la nécessité d'obtenir des garanties de sécurité de la part des États non dotés d'armes nucléaires et surtout de faire de nouveaux efforts et de prendre d'urgence des mesures pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires assumeront sérieusement leurs responsabilités en prenant l'initiative de l'élimination totale des armes nucléaires de notre planète.

Depuis 10 ans, le processus de développement progresse de façon inégale. Un certain nombre de pays en développement ont enregistré des taux de croissance élevés et ont pu accélérer leur développement. Toutefois, dans un grand nombre de ces pays, en particulier en Afrique, les progrès ont été modestes. Les disparités de croissance économique entre pays en développement s'accroissent dans le contexte de la mutation rapide qui transforme l'économie mondiale, sous le double effet de la mondialisation et de la libéralisation qui sont devenues les caractéristiques de la scène économique mondiale. Le traitement préférentiel dont jouissent un grand nombre de pays en développement au titre du Système généralisé de préférences et d'autres arrangements commerciaux préférentiels, tels que la Convention de Lomé, continue de s'éroder.

Il est impératif que la communauté internationale appuie les pays tributaires des produits de base en leur ouvrant plus largement l'accès aux marchés et en les aidant à développer leurs capacités techniques et humaines pour leur permettre de participer activement au système commercial multilatéral. À cet égard, ma délégation demande instamment l'application effective des résultats des négociations d'Uruguay, en particulier pour ce qui est de l'accès aux marchés des biens et services dont l'exportation intéresse les pays en développement.

Au cours de la dernière décennie, les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, ont fait beaucoup d'efforts pour attirer des investissements étrangers directs. Malheureusement, ces efforts n'ont pas eu beaucoup d'effets. Les flux de capitaux étrangers jouent un rôle important dans le processus de développement. Le Kenya réaffirme que les pays en développement doivent avoir plus largement accès aux marchés financiers internationaux pour obtenir des financements à des conditions de faveur. Dans ce contexte, le Kenya attache une grande importance à la convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale sur le financement du développement.

La libéralisation des transactions financières et la mobilité des capitaux sont devenus des objectifs importants de la politique de nombreux pays. La nécessité de gérer les flux massifs de capitaux qui en ont résulté, et les crises financières et la désorganisation des marchés financiers survenues dans certains pays asiatiques ont mis en évidence qu'il fallait réformer le système financier international. S'agissant de la crise financière asiatique, ma délégation recommande l'adoption de mesures visant à restaurer la stabilité dans les pays touchés pour éviter de graves répercussions néfastes dans le monde entier.

Le problème de la dette extérieure des pays en développement à faible revenu, en particulier en Afrique subsaharienne, n'est toujours pas résolu. La communauté internationale est appelée à prendre des mesures pour résoudre durablement le problème de la dette. S'agissant des créances publiques bilatérales, même si nous nous réjouissons de l'adoption des conditions de Naples par le Club de Paris, la lenteur de leur mise en oeuvre continue de nous préoccuper. Le Kenya voudrait exhorter le Club de Paris des pays créanciers à revoir ses critères de façon à permettre à tous les pays en développement à faible revenu de bénéficier de ces conditions. Le problème de la dette multilatérale nécessite également qu'on s'y attache sérieusement, et notamment que l'on envisage d'accroître les financements à des conditions de faveur, et d'annuler, réduire ou alléger la dette.

Ma délégation s'inquiète de la tendance de l'aide publique au développement à baisser de plus en plus en termes réels. Le Kenya lance un appel aux pays donateurs pour qu'ils inversent rapidement cette tendance conformément aux engagements qu'ils ont pris dans différentes résolutions des Nations Unies de façon à atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut, qui a été fixé internationalement. En raison de l'interdépendance de l'économie mondiale les pays du monde en développement sont obligés de demander à la communauté internationale, et notamment aux organismes des Nations Unies, aux institutions financières internationales et aux donateurs multilatéraux et bilatéraux, d'appuyer la mise en oeuvre de stratégies de développement dans les pays en développement et d'accorder la priorité au financement du développement et à l'expansion des échanges de ces pays en mobilisant des ressources nouvelles et supplémentaires.

Le Kenya se félicite de la nomination de M. Klaus Töpfer au poste de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et elle est heureuse que cet office ait maintenant un statut égal à ceux de Vienne et de Genève. Au moment où l'ONU poursuit sa réforme pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles, il est impératif

qu'elle veille à l'utilisation maximale et rationnelle des installations existantes au sein du système pour minimiser le gaspillage. En tant que pays d'accueil du seul centre des Nations Unies du monde en développement, nous regrettons que les installations de l'Office de Nairobi continuent d'être sous-utilisées. Le Kenya souhaiterait que les équipements du siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) soient mieux exploités et atteignent un taux d'utilisation égal à ceux de Genève et de Vienne. Nous tenons à remercier le Secrétaire général des différentes mesures qu'il a prises à cet effet. Le Kenya demande toutefois une fois de plus que les différentes résolutions de l'Assemblée générale sur cette question soient respectées.

Nous notons également qu'il faudrait renforcer le PNUE et Habitat en rationalisant leur gestion administrative et financière. Le Kenya se félicite, à cet égard, de la mise en place du Groupe de travail sur l'environnement et les établissements humains, qui a pour mandat de recommander de nouvelles mesures pour renforcer et restructurer ces deux organisations sur la base des résolutions 2997 (XXVII) et 32/162 de l'Assemblée générale, et compte tenu des décisions et des recommandations du Conseil d'administration du PNUE et de la Commission des établissements humains. Le rapport du Groupe de travail montre bien les défis qui continuent de nous être lancés dans ce domaine. On peut y lire par exemple que les pressions qu'exerce l'humanité sur les écosystèmes qui permettent la vie sur Terre continuent d'augmenter à mesure que la pauvreté et la prospérité s'étendent simultanément dans le monde. Malgré tous les efforts déployés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, l'environnement continue de se dégrader dans de nombreuses régions du monde. Certaines tendances sociales, économiques et technologiques contribuent à exacerber ces problèmes. Dans ce contexte, il est impératif de renforcer le PNUE en lui fournissant des ressources financières suffisantes et régulières, pour qu'il puisse mieux s'acquitter de son mandat et prendre des mesures plus énergiques et coordonnées afin de s'attaquer efficacement à ces problèmes. Conformément à la résolution 52/220, le Kenya insiste pour que des mesures énergiques soient prises pour financer l'Office des Nations Unies à Nairobi au moyen du budget ordinaire, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Ma délégation ne saurait manquer l'occasion qui lui est donnée ici d'exprimer son indignation et de condamner les attentats criminels et injustifiables qui ont été perpétrés simultanément à Nairobi et à Dar es-Salaam le 7 août 1998. Les actes de terrorisme sont délibérément impitoyables et

aveugles et la bombe qui a explosé à Nairobi, dans l'une des artères les plus passantes et les plus commerçantes de la ville, ne fait pas exception. Il y a déjà eu à ce jour 250 morts et le bilan ne cesse de s'alourdir. Les dégâts provoqués par l'explosion sont estimés à plus de 500 millions de dollars.

Les attentats de Nairobi et de Dar es-Salaam ont provoqué des destructions et une terreur sans nom dans nos deux pays, qui jusque-là se considéraient en sécurité et à l'abri des menaces et des dangers du terrorisme international. Non seulement ces événements prouvent très clairement que nul n'est à l'abri de ces actes odieux mais ils montrent que les terroristes ne cessent d'élargir leur sphère d'influence et représentent une menace toujours croissante.

Je saisis cette occasion pour exprimer au nom du Gouvernement kenyan notre reconnaissance pour les secours et l'appui généreux qui nous ont été rapidement fournis par les gouvernements et les organisations internationales, ainsi que par des bénévoles venus de très loin et de tous les horizons.

Le Kenya se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale au début de l'année de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. À cet égard, nous souhaitons souligner qu'il importe de renforcer la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme conformément aux instruments internationaux pertinents. Nous appuyons la proposition du Mouvement des pays non alignés de demander la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin que la communauté internationale formule une réponse organisée et concertée au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Pour terminer, je répéterai que le Kenya continuera de participer activement aux travaux de l'Organisation et d'assumer dûment sa part des responsabilités et obligations qui découlent de la Charte. Alors que nous abordons le nouveau millénaire, nous devrions tous contribuer aux efforts déployés en vue d'engager une ONU redynamisée dans une voie nouvelle, propre à lui permettre de réaliser la vision de ses fondateurs et de relever tous les défis pour améliorer le sort de notre génération et des générations à venir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance. Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux Membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la

seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant libyen a fait plusieurs allusions injustifiées à mon pays qui reflètent tristement l'hostilité et l'isolation à l'égard du reste du monde dans lesquelles s'obstine la Libye. De tels commentaires ne méritent pas de réponse spécifique, mais je tiens, au nom des États-Unis, à faire usage de mon droit de réponse pour encourager une prompt résolution de ce problème.

Ce matin, le représentant de la Libye a souligné qu'il était essentiel de respecter les principes de la Charte. Nous sommes d'accord. Les États Membres doivent honorer toutes ces obligations, notamment celles qui découlent du Chapitre VII. Nous appelons la Libye à respecter pleinement les obligations qui découlent pour elle de la Charte en donnant une réponse claire, sans équivoque et sans conditions aux résolutions 731 (1992), 748 (1992), 883 (1993) et 1192 (1998) du Conseil de sécurité.

Les États-Unis et l'ensemble du Conseil de sécurité ont prouvé leur désir sincère et unanime de régler ce problème. Dans le respect des critères fixés par les résolutions précédentes, nous avons lancé une initiative qui prenait en considération les recommandations de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et du Gouvernement libyen lui-même. Au lieu d'accepter clairement la Libye a cependant répondu par de nouvelles exigences et une rhétorique agressive.

D'autres pays ont entrepris de modifier les législations de leurs sociétés afin de se conformer à l'initiative adoptée par la résolution 1192 (1998). Le Secrétaire général a offert l'aide de ses collaborateurs pour préciser et exécuter les conditions du transfert des accusés au procès. La Libye n'a pas pris de mesures concrètes; au lieu de cela elle a utilisé un temps précieux pour retarder toute solution. Et même, depuis l'adoption de la résolution 1192 (1998), elle viole le régime de sanctions plus que jamais auparavant.

Nous demandons instamment à la Libye d'appliquer sans retard la résolution 1192 (1998), et nous demandons à tous les participants à l'Assemblée de l'exhorter à le faire afin de mettre un point final à cette question. Un tel effort conduira à la suspension des sanctions. C'est un résultat dont se féliciteraient les États-Unis et la communauté internationale.

Nous constatons que la Libye, dans la déclaration qu'elle a faite ce matin à la dix-neuvième séance, a dit

qu'elle accepterait «que les deux accusés soient jugés devant un tribunal écossais qui siégerait aux Pays-Bas». C'est précisément ce qui est offert. Nous prions instamment la Libye de s'employer au plus vite à appliquer cette décision.

M. Richmond (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni voudrait exercer son droit de réponse suite à la déclaration faite ce matin par le Représentant permanent de la Libye. L'initiative du Royaume-Uni et des États-Unis, qui a été annoncée le 24 août de cette année, et qui tend à tenir le procès des deux ressortissants libyens accusés de l'attentat contre le vol 103 de la Pan Am, aux Pays-Bas devant un tribunal écossais et en vertu du droit écossais, est une initiative sincère. Elle a été proposée en bonne foi car nous souhaitons clore ce dossier et obtenir justice pour les victimes de ce crime atroce et pour leurs familles.

Le Royaume-Uni a récemment promulgué la législation nécessaire pour donner effet à cette initiative en droit national et a signé avec le Gouvernement néerlandais un accord qui permettra au procès de se dérouler aux Pays-Bas. Des allégations selon lesquelles nous aurions en fait l'intention de tenir le procès en Écosse ou aux États-Unis sont manifestement mensongères et nous les rejetons catégoriquement. La Libye elle-même, à de nombreuses reprises, et encore aujourd'hui même, a dit qu'elle acceptait un procès tenu aux Pays-Bas en vertu du droit écossais. Notre initiative permettra précisément cela. Rien de plus et rien de moins.

La Libye a soulevé un certain nombre de questions détaillées au sujet de la procédure du procès. Comme la Libye le sait fort bien, les questions qu'elle pourrait poser peuvent être résolues grâce aux bons offices du Secrétaire général et nous sommes reconnaissants de l'assistance de ce dernier. J'aimerais confirmer de nouveau que nous sommes disposés à élucider les questions qui appellent des éclaircissements.

Nous comptons que la Libye s'acquittera des obligations qui découlent pour elle de la résolution 1192 (1998) en veillant à ce que les deux accusés soient transférés aux Pays-Bas pour y être jugés selon le droit écossais. Nous espérons que tous les pays qui ont demandé au Royaume-Uni et aux États-Unis d'accepter que le procès se tienne aux Pays-Bas selon le droit écossais aux Pays-Bas exhorteront à présent la Libye à agir avec responsabilité et à remettre les deux accusés pour que justice puisse enfin être faite.

M. Zipper de Fabiani (France) : Il a été dit, dans l'intervention du représentant de la Libye ce matin, que le drame du vol de l'Union des transports aériens 772 dans lequel 171 personnes ont trouvé la mort, n'avait rien à voir avec le sujet traité par la résolution 1192 (1998). La résolution 1192 (1998), dans son paragraphe 8, modifie les conditions de mise en oeuvre de la suspension des sanctions concernant l'affaire de Lockerbie. C'est là une démarche que nous avons soutenue. Mais la rédaction du paragraphe 8 de la résolution 1192 (1998) est appropriée en ce qu'elle maintient la disposition de la résolution 883 (1993) relative à l'affaire UTA. Sur ce sujet, le Secrétaire général des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont tenus informés par les autorités françaises.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation voudrait exercer son droit de réponse pour réagir à ce qui vient d'être dit par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. À cet égard, je voudrais réitérer une fois de plus les affirmations suivantes.

Premièrement, la Libye a déclaré qu'elle acceptait qu'un procès régulier des accusés soit tenu devant un tribunal écossais siégeant dans un pays tiers, les Pays-Bas, afin que les sanctions imposées au peuple libyen puissent être levées. Deuxièmement, nous avons demandé qu'un accord soit conclu entre les parties concernées pour régler différentes questions, qui, de l'avis de toutes les délégations qui ont parlé au sujet de l'incident de Lockerbie, concernaient des conditions légitimes et raisonnables, à savoir : a) un accord concernant le nombre, les critères de sélection et la liste précise des témoins que la Libye ou toute autre partie pourrait citer; b) un accord sur le lieu où la peine serait purgée, dans le cas où la Cour condamnerait les accusés (au lieu du procès, en l'occurrence les Pays-Bas, ou en Libye); c) une garantie que les accusés, ou les condamnés, ne seraient pas extradés vers les États-Unis ou le Royaume-Uni; d) un accord concernant les droits des accusés durant le procès — leurs droits juridiques, mais aussi leurs droits en matière de sécurité et de santé, leurs droits personnels, sociaux et religieux et toutes les autres conditions intéressant les accusés durant toutes les étapes du procès; e) un accord entre la Libye et les Pays-bas pour transférer les accusés aux Pays-Bas et pour garantir leur sécurité et leur sûreté pendant leur séjour et leur retour en Libye; et enfin f) le principe que tous les accords devront être entérinés par le Conseil de sécurité et leur application placée sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies.

Nous sommes disposés à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité à condition que toutes les parties intéressées se mettent d'accord sur tous les aspects pratiques du procès des accusés, et que les engagements de toutes les parties ainsi que les droits et les garanties des accusés soient déterminés de la façon la plus claire et la plus précise possible. Ce procès international doit être régulier et conforme au droit international et il doit aboutir à la levée des sanctions injustes qui ont causé de grandes souffrances au peuple libyen. On pourra ensuite tourner la page et établir des relations constructives avec tous les États concernés, en prenant en considération les intérêts de tous.

La Jamahiriya arabe libyenne a répondu positivement à toutes les demandes formulées par le Conseil de sécurité. Elle a condamné le terrorisme international sous toutes ses formes, et a même demandé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le phénomène du terrorisme. Dans notre déclaration de ce matin, nous avons explicitement mentionné cette question.

Je répète que nous sommes disposés à coopérer et nous encourageons le Royaume-Uni et les États-Unis à n'épargner aucun effort pour résoudre ce problème conformément au droit international et à ce que j'ai déjà dit. Les accusés ne se rendront pas aux Pays-Bas à des fins de tourisme. Ils n'ont autorisé que leurs avocats à prendre toutes les mesures pratiques qui s'imposent avant et pendant le procès. En tant que responsable de ses ressortissants, la Libye n'autorise personne à agir en son nom en ce qui concerne ses ressortissants. Toute dérogation à ce droit est sans valeur. La prétendue initiative à laquelle la résolution du Conseil de sécurité fait allusion n'est, à notre avis, qu'une manoeuvre pour contourner le problème et pour faire revenir le conflit à la case départ.

Il ne subsiste aucune divergence de vues avec les Nations Unies ou avec le Conseil de sécurité. Il n'y a de problème qu'avec les États-Unis et le Royaume-Uni, comme le prouve le fait que personne au sein du Conseil de

sécurité ne voit d'objection aux solutions proposées à l'exception de ces deux pays. Lorsqu'il a été décidé d'organiser le procès aux Pays-Bas, c'était à la suite d'une décision du Conseil de sécurité. Mais pendant quatre ans, le Conseil de sécurité n'avait pas pu accepter cette proposition qui avait été faite par différentes parties telles que l'OUA, le Mouvement des pays non alignés et la Ligue des États arabes.

Pour terminer, nous sommes disposés à coopérer et à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité conformément au droit international, et à cela uniquement.

La séance est levée à 19 h 15.